

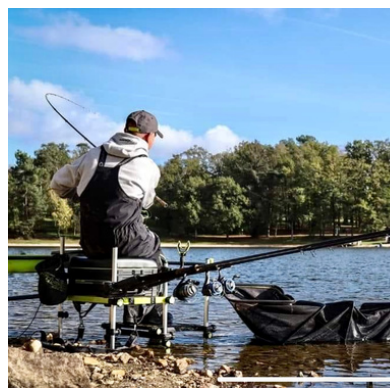
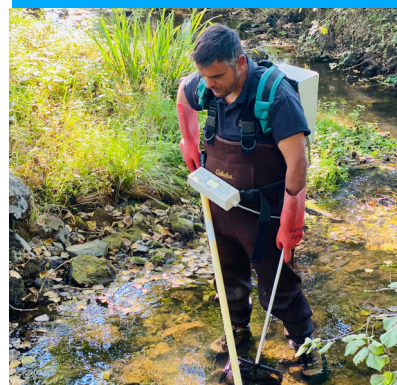
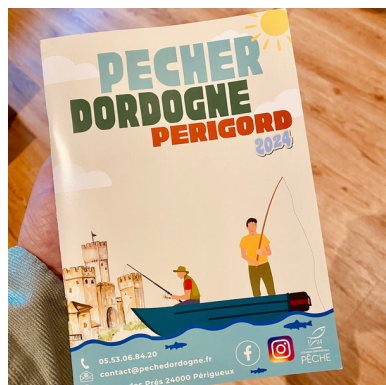


RAPPORT D'ACTIVITÉS

Fédération de Dordogne pour la Pêche et la
Protection du Milieu Aquatique

20 23

AGO du 06 avril 2024



SOMMAIRE

“Trésorerie et finances” 3

“Gestion des cours d’eau de 1ère catégorie” 28

“Gestion des cours d’eau de 2ème catégorie” 37

“Gestion des plans d’eau” 42

“Sensibilisation environnement et milieux aquatiques” 47

“Communication et promotion du loisir pêche” 52

“Aménagements piscicoles et halieutiques” 61

“Poissons migrateurs” 68

“Notes” 73



TRÉSORERIE & FINANCES

Alain DALY



FEDERATION DE DORDOGNE POUR LA PECHE ET DE PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE Association

16 rue des Prés
24000 PERIGUEUX

Exercice clos le 31 décembre 2023

■ RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'examen des comptes annuels de la FEDERATION DE DORDOGNE POUR LA PECHE ET DE PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous confirmons que les comptes annuels sont au regard des règles et principes comptables français réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fédération à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments des comptes annuels sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatif à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.



FEDERATION DE DORDOGNE POUR LA PECHE ET DE PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

Association

16 rue des Prés
24000 PERIGUEUX

Exercice clos le 31 décembre 2023

■ **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la FEDERATION DE DORDOGNE POUR LA PECHE ET DE PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fédération à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de l'appréciation des principes comptables appliqués par l'association, nous avons été conduits à examiner les règles concernant l'évaluation des produits à recevoir.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'organe appelé à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fédération à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fédération ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fédération.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fédération à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Pujols, le 5 mars 2024

@COM AUDIT SUD,
PIERRE SUNDELWEIN
COMMISSAIRE AUX COMPTES

BILAN

FED DE LA DORDOGNE POUR LA PECHE
31/12/2023

BILAN 12/2023

	BRUT	A. & P	NET		MONTANT
Frais d'établissement	0	0	0	Fonds propres sans droit de reprise	0
Frais de recherche et développement	0	0	0	Fonds propres statutaires	0
Donations temporaires d'usufruit	0	0	0	Fonds propres complémentaires	0
Concessions, brevets ...	0	0	0	Fonds propres avec droit de reprise	0
Fonds commercial	0	0	0	Fonds statutaires	0
Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	Fonds propres complémentaires	0
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	0	0	0	Ecart de réévaluation & équiv.	0
Immobilisations incorporelles	0	0	0	Réserves	
				Réserves statutaires ou contract.	968 671
Terrains	539 297	436 887	102 410	Réserves pour projet de l'entité	688 680
Constructions	1 310 382	1 219 454	90 928	Autres réserves	0
Installations techniques, matériel et outillage	243 994	219 033	24 960	Report à nouveau	0
Autres immo. corporelles	348 112	289 106	59 007	Résultat de l'exercice	27 605
Immobilisations en cours	4 272	0	4 272	Résultat sous contrôle de tiers	0
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	0	0	0	Situation nette	1 684 956
				Fonds propres consommables	0
				Subventions d'investissement	10 113
				Provisions réglementées	0
Immobilisations corporelles	2 446 058	2 164 480	281 577	TOTAL FONDS PROPRES	1 695 069
Biens reçus par les legs ou donations destinés à être cédés	0	0	0	Fonds reportés liés aux legs ou donations	0
Participations	0	0	0	Fonds dédiés	0
Autres participations	0	0	0		
Créances rattachées	0	0	0	TOTAL AUTRES FONDS PROPRES	0
Autres titres immobilisés	0	0	0		
Prêts	13 586	0	13 586	Provisions pour risques	0
Autres immobilisations financières	0	0	0	Provisions pour charges	86 760
Immobilisations financières	13 586	0	13 586	TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	86 760
TOTAL IMMOBILISATIONS	2 459 644	2 164 480	295 163		
COMPTES DE LIAISON	0	0	0	COMPTES DE LIAISON	0
Mat. 1ères, approvisionnements	16 217	0	16 217	Emprunts obligataires et assimilés	0
En cours de production de biens	0	0	0	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	101 770
En cours de production de services	0	0	0	Emprunts et dettes financières diverses	0
Produits intermédiaires et finis	0	0	0	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	24 639
Marchandises	0	0	0	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0
				Dettes des legs ou donations	0
Clients et comptes rattachés	0	0	0	Avances et acomptes reçus	0
Créances reçues par legs ou donations	0	0	0	Dettes fiscales et sociales	25 537
Avances et acomptes versés	0	0	0	Autres dettes	111 308
Autres créances	479 391	0	479 391	TOTAL DETTES	263 254
Valeurs mobilières de placement	17 981	0	17 981	Produits constatés d'avance	0
Disponibilités	1 218 416	0	1 218 416	Écart de conversion passif	0
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 732 004	0	1 732 004		
Charges constatées d'avance	17 917	0	17 917		
Charges à répartir sur plusieurs exercices	0	0	0	(1) Dont concours bancaires	0
Primes de remboursement des obligations	0	0	0	(2) Dont dettes financières CT	0
Écart de conversion actif	0	0	0		
TOTAL GÉNÉRAL	4 209 564	2 164 480	2 045 084	TOTAL GÉNÉRAL	2 045 084

DOCUMENTS VISES par le
COMMISSAIRE AUX COMPTES

BILAN

Réf O1.2

FED DE LA DORDOGNE POUR LA PECHE
31/12/2023

GUN01 07/03/2024

BILAN 12/2022

	BRUT	A. & P	NET	MONTANT
Frais d'établissement	0	0	0	
Frais de recherche et développement	0	0	0	
Donations temporaires d'usufruit	0	0	0	
Concessions, brevets ...	0	0	0	
Fonds commercial	0	0	0	
Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	0	0	0	
Immobilisations incorporelles	0	0	0	
Terrains	539 297	425 840	113 457	
Constructions	1 295 653	1 197 155	98 498	
Installations techniques, matériel et outillage	238 203	213 999	24 204	
Autres immo. corporelles	327 508	252 720	74 788	
Immobilisations en cours	450	0	450	
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	0	0	0	
Immobilisations corporelles	2 401 111	2 089 714	311 397	
Biens reçus par les legs ou donations destinés à être cédés	0	0	0	
Participations	0	0	0	
Autres participations	0	0	0	
Créances rattachées	0	0	0	
Autres titres immobilisés	0	0	0	
Prêts	18 654	0	18 654	
Autres immobilisations financières	0	0	0	
Immobilisations financières	18 654	0	18 654	
TOTAL IMMOBILISATIONS	2 419 765	2 089 714	330 051	
COMPTE DE LIAISON	0	0	0	
Mat.ières, approvisionnements	20 833	0	20 833	
En cours de production de biens	0	0	0	
En cours de production de services	0	0	0	
Produits intermédiaires et finis	0	0	0	
Marchandises	0	0	0	
Clients et comptes rattachés	0	0	0	
Créances reçues par legs ou donations	0	0	0	
Avances et acomptes versés	0	0	0	
Autres créances	498 309	0	498 309	
Valeurs mobilières de placement	994 340	0	994 340	
Disponibilités	278 884	0	278 884	
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 792 366	0	1 792 366	
Charges constatées d'avance	19 836	0	19 836	
Charges à répartir sur plusieurs exercices	0	0	0	
Primes de remboursement des obligations	0	0	0	
Écarts de conversion actif	0	0	0	
TOTAL GÉNÉRAL	4 231 967	2 089 714	2 142 253	
Fonds propres sans droit de reprise				
Fonds propres statutaires				0
Fonds propres complémentaires				0
Fonds propres avec droit de reprise				
Fonds statutaires				0
Fonds propres complémentaires				0
Écarts de réévaluation & équiv.				0
Réserves				
Réserves statutaires ou contract.				913 665
Réserves pour projet de l'entité				688 680
Autres réserves				0
Report à nouveau				0
Résultat de l'exercice				55 006
Résultat sous contrôle de tiers				0
Situation nette				1 657 351
Fonds propres consommables				0
Subventions d'investissement				13 899
Provisions réglementées				0
TOTAL FONDS PROPRES				1 671 250
Fonds reportés liés aux legs ou donations				0
Fonds dédiés				0
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES				0
Provisions pour risques				0
Provisions pour charges				136 760
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				136 760
COMPTE DE LIAISON				0
Emprunts obligataires et assimilés				0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				111 095
Emprunts et dettes financières diverses				0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés				64 717
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				0
Dettes des legs ou donations				0
Avances et acomptes reçus				0
Dettes fiscales et sociales				24 002
Autres dettes				86 804
TOTAL DETTES				286 618
Produits constatés d'avance				47 624
Écarts de conversion passif				0
Dont concours bancaires				0
Dont dettes financières CT				0
TOTAL GÉNÉRAL				2 142 253

DOCUMENTS VISÉS par le
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Résultat

FED DE LA DORDOGNE POUR LA PECHE

31/12/2023

RESULTAT 2023

	Exercice 12/2023	Exercice 12/2022	Ecart	Ecart
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Cotisations	0	0	0	
Ventes de biens et services			0	
Ventes de biens	0	0	0	
Ventes de prestations de service	3 048	3 830	-782	-20,4%
Produits de tiers financeurs			0	
Concours publics et subventions d'exploitation	214 822	199 603	15 219	7,6%
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	0	0	0	
Ressources liées à la générosité du public	0	0	0	
Dons manuels	0	0	0	
Mécénats	0	0	0	
Legs, donations et assurances-vie	0	0	0	
Contributions financières	0	0	0	
Reprises sur provisions exploit.	0	0	0	
Transfert de charges exploit.	134 951	128 142	6 808	5,3%
Utilisations des fonds dédiés	0	0	0	
Autres produits	978 947	993 780	-14 833	-1,5%
Total I	1 331 767	1 325 355	6 412	
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises	0	0	0	
Variation de stock march.	0	0	0	
Achat de matières premières et autres approv.	44 663	58 632	-13 969	-23,8%
Variation de stock mat.	4 616	3 119	1 497	48,0%
Autres achats et charges externes	286 017	267 428	18 589	7,0%
Aides financières	0	0	0	
Impôts taxes et versements assimilés	24 274	21 590	2 685	12,4%
Salaires et traitements	340 717	321 843	18 874	5,9%
Charges sociales	88 956	87 664	1 292	1,5%
Dotations amort. sur immobilisations	74 766	66 216	8 550	12,9%
Dotations prov. sur immobilisations	0	0	0	
Dotation sur actif circulant (1)	0	0	0	
Dotation pour risques et charges	0	0	0	
Reportes en fonds dédiés	0	0	0	
Autres charges	497 465	397 489	99 976	25,2%
Total II	1 361 475	1 223 981	137 494	11,2%
RESULTAT D'EXPLOITATION	-29 708	101 375	-131 082	-129,3%
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations	0	0	0	
Produits des autres valeurs mobilières	0	0	0	
Autres intérêts et produits assimilés	6 947	3 585	3 362	93,8%
Reprise sur provisions financ.	0	0	0	
Transferts de charges financ.	0	0	0	
Différences positives de change	0	0	0	
Produits nets sur cessions de VMP	0	0	0	
Total III	6 947	3 585	3 362	93,8%
CHARGES FINANCIERES				
Dotations financières aux amort. & prov.	0	0	0	
Intérêts & charges assimilées	355	0	355	
Différences négatives de change	0	0	0	
Charges nettes sur cessions de VMP	0	0	0	
Total IV	355	0	355	
RESULTAT FINANCIER	6 592	3 585	3 006	
RESULTAT COURANT AV. IMPOTS	-23 116	104 960	-128 076	-122,0%
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Produits except. sur opérations de gestion	0	839	-839	-100,0%
Produits except. sur opérations en capital	3 786	11 786	-8 000	-67,9%
Reprises sur provisions excep.	50 000	0	50 000	
Transferts de charges excep.	0	0	0	
Total V	53 786	12 625	41 161	326,0%
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Charges except. sur opérations de gestion	2 149	4 457	-2 308	-51,8%
Charges except. sur opérations en capital	0	0	0	
Dotations except. aux amort. & prov.	0	57 500	-57 500	-100,0%
Total VI	2 149	61 957	-59 808	-96,5%
Participation des salariés	0	0	0	
Impôt sur les bénéfices	916	622	294	47,4%
RESULTAT NET	27 605	55 006	-27 401	-49,8%

DOCUMENTS VISES par le
COMMISSAIRE AUX COMPTES

REGLES ET METHODES COMPTABLES

1-FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Néant.

2-CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE

L'objet social de notre entité est décrit ainsi dans les statuts :

La fédération a pour objet :

- le développement durable de la pêche amateur, la mise en œuvre d'actions de promotion du loisir-pêche par toutes mesures adaptées, en cohérence avec les orientations nationales ;
 - la protection des milieux aquatiques, la mise en valeur et la surveillance du domaine départemental.
- Elle assure la collecte de la redevance pour protection du milieu aquatique et de la cotisation pêche et milieux aquatiques, soit directement auprès des AAPPMA, soit par l'intermédiaire du dispositif d'adhésion par internet mis à disposition des AAPPMA et géré par la Fédération nationale.
- Elle définit et coordonne les actions des associations adhérentes concourant à cet objet.
- La fédération peut être chargée de toute mission d'intérêt général en rapport avec son objet social.

Les principaux moyens mis en oeuvre par notre entité afin de réaliser les activités

décrites au paragraphe précédent sont les suivants : pour la poursuite de ses objectifs, la fédération est chargée :

- 1° De participer à l'organisation et à la connaissance de la pratique de la pêche, à toutes les actions en faveur de la promotion et du développement du loisir pêche, en favorisant en particulier la réciprocité et en élaborant des orientations départementales en faveur du développement durable du loisir pêche.
- 2° De concourir au développement du tourisme et de l'activité économique du département.
- 3° De mener des actions d'information, de formation et d'éducation en matière de protection des milieux aquatiques et du patrimoine piscicole et d'éducation à l'environnement, au développement durable et à la biodiversité.
- 4° De susciter et coordonner les activités des associations adhérentes, de les soutenir en leur apportant une assistance financière, technique et juridique, de veiller à la bonne exécution de leurs obligations statutaires et d'assurer sur le plan départemental toutes les liaisons nécessaires avec l'administration et de centraliser les informations. Elle pourra souscrire au dispositif d'adhésion par internet mis à disposition des AAPPMA et géré par la Fédération nationale.
- 5° De participer à la définition des orientations départementales de gestion des ressources piscicoles et notamment, participer à l'élaboration et à l'actualisation du schéma départemental de vocation piscicole, conformément à l'article L. 433-2 du code de l'environnement.
- 6° D'établir, si nécessaire, un plan départemental de protection et de gestion piscicole et de veiller à la compatibilité des plans de gestion des associations adhérentes avec ce plan.
- 7° De donner un avis aux autorités compétentes sur tout aménagement ou mesure susceptible de porter atteinte à la qualité des milieux aquatiques, à leurs peuplements piscicoles et à la pratique de la pêche, ainsi que sur la création de piscicultures et de proposer des mesures compensatoires si nécessaire.
- 8° De concourir à la police de la pêche et de veiller à la protection du patrimoine piscicole et des milieux aquatiques, en particulier en participant à la répression du braconnage, à la lutte contre la pollution des eaux et la destruction des zones essentielles à la vie du poisson, et en ouvrant en faveur du maintien dans les cours d'eau de débits garantissant la vie aquatique et la libre circulation des espèces piscicoles.
- 9° D'effectuer, sous réserve des autorisations nécessaires, tous travaux et interventions de mise en valeur piscicole, tels des inventaires piscicoles, la constitution de réserves, l'aménagement de frayères, des opérations de repeuplement, l'établissement de passes à poissons et, plus généralement, toute réalisation nécessaire à l'accomplissement du but qu'elle s'est fixé.
- 10° De détenir à titre onéreux ou gratuit, éventuellement dans le cadre des articles L. 432-1 et L. 435-5 du code de l'environnement, des droits de pêche qu'elle exploite dans l'intérêt des membres des associations adhérentes. Elle est alors assujettie aux mêmes obligations de protection et de gestion que ces associations pour les droits ainsi exploités.
- 11° D'assurer la récupération trimestrielle auprès des associations adhérentes du produit de la cotisation statutaire fédérale et de la cotisation pêche et milieux aquatiques ainsi qu'auprès des AAPPMA et, le cas échéant, dans les conditions fixées par la réglementation, de l'ADAPAEF, de la redevance pour protection du milieu aquatique prévue à l'article L. 213-10-12 du code de l'environnement.
- 12° De reverser à l'agence de l'eau concernée la redevance pour protection du milieu aquatique et à la Fédération nationale, la cotisation prévue à l'article L. 434-5 du code de l'environnement selon l'échéancier défini par cette dernière.
- 13° Dans le cadre du dispositif d'adhésion par internet susvisé, par dérogation aux 11° et 12° du présent arrêté, de recevoir le produit de la cotisation, déduction faite de la cotisation pêche et milieux aquatiques, et de reverser la redevance pour la protection du milieu aquatique à l'agence de l'eau et la cotisation revenant à l'AAPPMA.
- 14° D'associer à ses travaux les associations de pêche spécialisées.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

3-REGLES ET METHODES COMPTABLES

Exercice clos le 31/12/2023

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Le total du bilan s'élève à 2 045 684 euros avant affectation du résultat de l'exercice.

Le bilan laisse apparaître *un bénéfice* de 27 605 euros

Les états de synthèse de l'Association pour l'exercice clos le 31/12/2023 ont été établis suivant les normes, principes et méthodes de l'ANC 2018-06 du 5 décembre 2018 qui abroge le règlement 99-01 du CRC.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- * continuité de l'exploitation ;
- * permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- * indépendance des exercices ;

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

La méthode retenue pour la comptabilisation des cotisations versées à l'association est de les constater à l'encaissement.

4-IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

Agencements et aménagements des constructions	5 à 10 ans
Matériel et outillage	3 à 10 ans
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans
Mobilier	3 à 5 ans

5-CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

DOCUMENTS VISES par le
COMMISSAIRE AUX COMPTES

ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE

Exercice clos le: 31/12/2023

IMMOBILISATIONS		Valeur brute début exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur Immo. fin exercice	Rééval.Lég V. or. fin exerc
			Rééval ex	Acquis. Cré	Par virement	Par cession		
Frais d'établissement de recherche et développement	TOTAL 1							
Fonds commercial								
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL 2							
Terrains		68 264		0			68 264	
Constructions - Sur sol propre		1 307 110	14 729	0			1 321 839	
- Sur sol autrui								
- Installations générales et agencements		459 577		0			459 577	
Installations techniques matériel outillage								
Autres immobilisations corporelles:								
Installations générales						0		
Matériel de transport		185 068	18 390	0			203 458	
Matériel et outillage		238 203	5 791	0			243 994	
Matériel de bureau et mobilier		65 937	2 213	0			68 150	
Agencements divers		76 503					76 503	
Emballages récupérables								
Immobilisations corporelles en cours		450	3 822	0			0	
Avances et acomptes								
	TOTAL 3	2 401 112	44 945	0	0	0	2 441 785	
Participations évaluées par équivalence								
Autres participations								
Autres titres immobilisés								
Prêts et autres immobilisations financières		18 654		0		5 068	13 586	
	TOTAL 4	18 654	0	0	0	5 068	13 586	
TOTAL GENERALE (1+2+3+4)		2 419 766	44 945	0	0	5 068	2 455 371	

2

ETAT DES PROVISIONS

Exercice clos le: 31/12/2023

NATURE DES PROVISIONS		DEBUT D'EXERCICE	DOTATIONS	REPRISES	FIN EXERCICE
Provisions pour risques et charges	TOTAL I	136 760	0	50 000	86 760
- Provisions pour retraites		66 060			66 060
- Provision MSA		20 700	0		20 700
- Provision pour gros travaux		50 000	0	50 000	0
Provisions pour dépréciation des stocks	TOTAL II				
Provisions pour dépréciation des comptes de tiers	TOTAL III				
Provisions pour dépréciation des comptes financiers	TOTAL IV				
TOTAL GENERALE (I+II+III+IV)		136 760	0	50 000	86 760

DOCUMENTS VISES par le
COMMISSAIRE AUX COMPTES

4

ETAT DES AMORTISSEMENTS

Exercice clos le: 31/12/2023

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES (Cadre A)		Mont. Amort. debut exercice	Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Mont. Amort. fin de l' exercice	
Frais d'établissement de recherche et développement	TOTAL 1					
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL 2					
Terrains						
Constructions - Sur sol propre		1 197 155	22 299		1 219 454	
- Sur sol autrui						
- Installations générales et agencements		425 840	11 048		436 888	
Installations techniques matériel outillage						
Autres immobilisations corporelles:						
Installations générales						
Matériel de transport		116 068	33 343	0	149 411	
Matériel et outillage		213 999	5 034		219 033	
Matériel de bureau et mobilier		60 149	3 042		63 191	
Agencements divers		76 503			76 503	
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
	TOTAL 3	2 089 714	74 766	0	2 164 480	
Participations évaluées par équivalence						
Autres participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL 4					
TOTAL GENERALE (1+2+3+4)		2 089 714	74 766	0	2 164 480	

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES (Cadre B)	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouv.Aff. (Cadre C)	
	Amorts.linéaires	Amorts.dégressifs	Amorts.exapts	Provisions pour amort dérogatoire Dotations	Reprises
Frais d'établissement de recherche et développement					
	TOTAL 1				
Autres postes d'immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions - Sur sol propre	22 299				
- Sur sol autrui					
- Installations générales et agencements	11 048				
Installations techniques matériel outillage					
Autres immobilisations corporelles:					
Installations générales					
Matériel de transport	33 343				
Matériel et outillage	5 034				
Matériel de bureau et mobilier	3 042				
Agencements divers					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
	TOTAL 3	74 766			
Participations évaluées par équivalence					
Autres participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts et autres immobilisations financières					
	TOTAL 4				
TOTAL GENERALE (1+2+3+4)		74 766	0	0	0

DOCUMENTS VISES par le
COMMISSAIRE AUX COMPTES

ETAT DES ECHEANCES DES DETTES ET DES CREANCES

Exercice clos le: 31/12/2023

(Cadre A) ETAT DES CREANCES		Montant brut	Échéances	
			à moins 1 an	à plus 1 an
Actif circulant	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	13 586	13 586	
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	479 391	479 391	
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Etat et autres collectivités publiques			
	Impôts sur le bénéfice			
	Taxe sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts et taxes			
	Divers			
	Groupes et associés			
Débiteurs divers	0	0		
Charges constatées d'avances	17 917	17 917		
TOTAUX		510 894	510 894	0
Renvois	Dont: - prêts accordés au cours exercice - remboursements obtenus en cours exercice Prêt et avances consentis aux associés			

(Cadre B) ETAT DES DETTES		Montant brut	Échéances	
			à moins 1 an	à plus 1 an
	Emprunts obligataires convertibles			
	Autres emprunts obligataires			
	Emprunts et dettes à moins 2 ans			
	Emprunts et dettes à plus 2 ans			
	Emprunts et dettes financières	111 308	111 308	
	Fournisseurs et comptes rattachés	24 639	24 639	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	25 537	25 537	
	Etat et autres collectivités publiques			
	Impôts sur le bénéfice			
	Taxe sur la valeur ajoutée			
	Obligations cautionnées			
	Autres impôts et taxes	0	0	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
	Groupes et associés			
	Créditeurs divers	111 308	111 308	
	Produits constatés d'avances	0	0	
TOTAUX		272 792	272 792	0
Renvois	Emprunts souscrits en cours d'exercice Emprunts remboursés en cours d'exercice Emprunts et dettes auprès des associés			

DOCUMENTS VISES par le
COMMISSAIRE AUX COMPTES

ETAT DES PRODUITS ET DES CHARGES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Exercice clos le: 31/12/2023

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes etb de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Fournisseurs	0
Dettes fiscales et sociales	7 731
Autres dettes	
Total	7 731

Les charges à payer sont constituées essentiellement des congés payés et des charges sociales sur les congés payé ainsi que des charges sociales MSA.

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatées d'avance	17 917
Total	17 917

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	479 339
Disponibilités	0
Total	479 339

Produits constatés d'avances	Montant
Produits constatés d'avances	0
Total	0

DOCUMENTS VISES par le
COMMISSAIRE AUX COMPTES

FONDS PROPRES

Exercice clos le: 31/12/2023

NATURE DES FONDS PROPRES	DEBUT D'EXERCICE	AUGMENTATION	DIMINUTION	FIN EXERCICE
FONDS PROPRES				
Fonds propres sans droit de reprise (dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissement affectés à des bien renouvelables)				
Ecart de réévaluation				
Réserves	1 602 345	55 006	0	1 657 351
Report à nouveau				
<i>Sous-total situation nette I</i>	1 602 345	55 006	0	1 657 351
AUTRES FONDS PROPRES				
Fonds propres avec droit de reprise				
- Apports	0	0		0
- Legs et donations				
- Résultats sous contrôle de tiers financerus				
Ecart de réévaluation				
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	13 899		3 786	10 113
Provisions réglementées				
Droits des popriétaires (commodat)				
<i>Sous-total des autres fonds propres II</i>	13 899	0	3 786	10 113
TOTAL GENERAL (I+II)	1 616 244	55 006	3 786	1 667 464

DOCUMENTS VUS par le
COMMISSAIRE AUX COMPTES

ANALYSE DU CA ET DES RESSOURCES

Exercice clos le: 31/12/2023

Les ressources de l'association au titre de l'exercice se composent des éléments suivants:

Nature des ressources	Montant
Prestations facturées	3 060
Aides FNPF	227 466
publications	4 300
Production poissons	137 408
gestion cartes	363 886
cotisations matériels	9 336
Part initiation halieutique	6 856
cotisations nettoyage	45 329
Cotisations cartes plan eau	26 680
Cotisations club halieutique	110 450
Péréquation AAPPMA	21 454
remb frais divers	24 357
transferts de charges	134 950
subvention agence de l'eau	214 822
Total	1 330 354

EFFECTIF/ENGAGEMENT DE RETRAITE

Exercice clos le: 31/12/2023

Ventilation par catégorie de l'effectif moyen

CATEGORIE	EFFECTIF
CDI	13
CDD	
Apprenti	
Contrat unique d'insertion	
Emploi d'avenir	
TOTAL	13

Engagements en matière de pensions et retraites

l'association n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagement de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
A la clôture, la provision est estimée à 66 060,34 euros.

DOCUMENTS VISES par le
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Contributions volontaires

Exercice clos le: 31/12/2023

Répartition par nature de produits	31/12/2023	31/12/2022
<i>Dons en nature</i>	0	0
<i>Prestations en nature</i>	0	0
Bénévolat	53 100	53 100
TOTAL	53 100	53 100
Répartition par nature de charges	31/12/2023	31/12/2022
Secours en nature	0	0
Mise à disposition gratuite de biens	0	0
Prestations	0	0
Personnel bénévole	53100	53100
TOTAL	53100	53100

DOCUMENTS VISES par le
COMMISSAIRE AUX COMPTES

• COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE 2023

PRODUITS

COTISATIONS ADHÉRENTS.....	501 215 €
AUTRES COTISATIONS AFFECTÉES AAPPMA.....	82 975 €
AIDES DESTINÉES AUX ACTIONS FÉDÉRALES.....	238 516 €
PRODUCTIONS INTERNES FÉDÉRALES.....	265 728 €
SUBVENTIONS (ORGANISMES PUBLIQUES).....	214 822 €
REMBOURSEMENT FRAIS ET TRANSFERT.....	32 433 €
PRODUITS FINANCIERS.....	6 947 €
EXCEPTIONNEL.....	50 000 €
TOTAL RECETTES	1 392 636 €

CHARGES

ACHATS POISSONS ALIMENTS TRAITEMENTS.....	42 793 €
FOURNITURES (EDF/CARBURANTS,...).....	60 683 €
CHARGES AFFECTÉES AUX AAPPMA.....	489 871 €
FRAIS GÉNÉRAUX.....	263 922 €
IMPÔTS ET TAXES.....	18 360 €
FRAIS DE PERSONNEL (SALAIRES + CHARGES).....	412 972 €
DOTATION AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS.....	74 766 €
EXCEPTIONNEL.....	1 664 €
TOTAL DÉPENSES	1 365 031 €

RÉSULTAT D'EXPLOITATION

+ 27 605 €

• Comparatif produits / charges

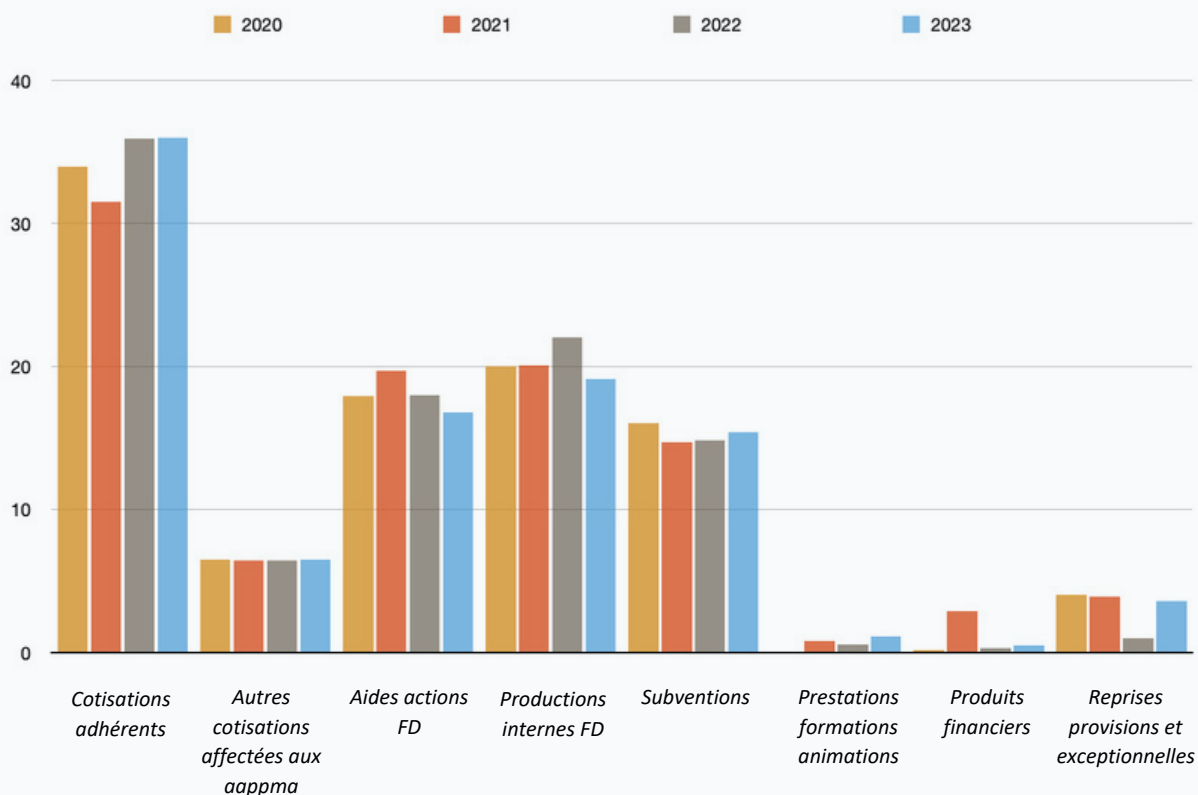
PRODUITS 2020 - 2021 - 2022 - 2023

Compte de résultat exercice 2020 : 1 291 298 €

Compte de résultat exercice 2021 : 1 404 116 €

Compte de résultat exercice 2022 : 1 341 565 €

Compte de résultat exercice 2023 : 1 392 635 €



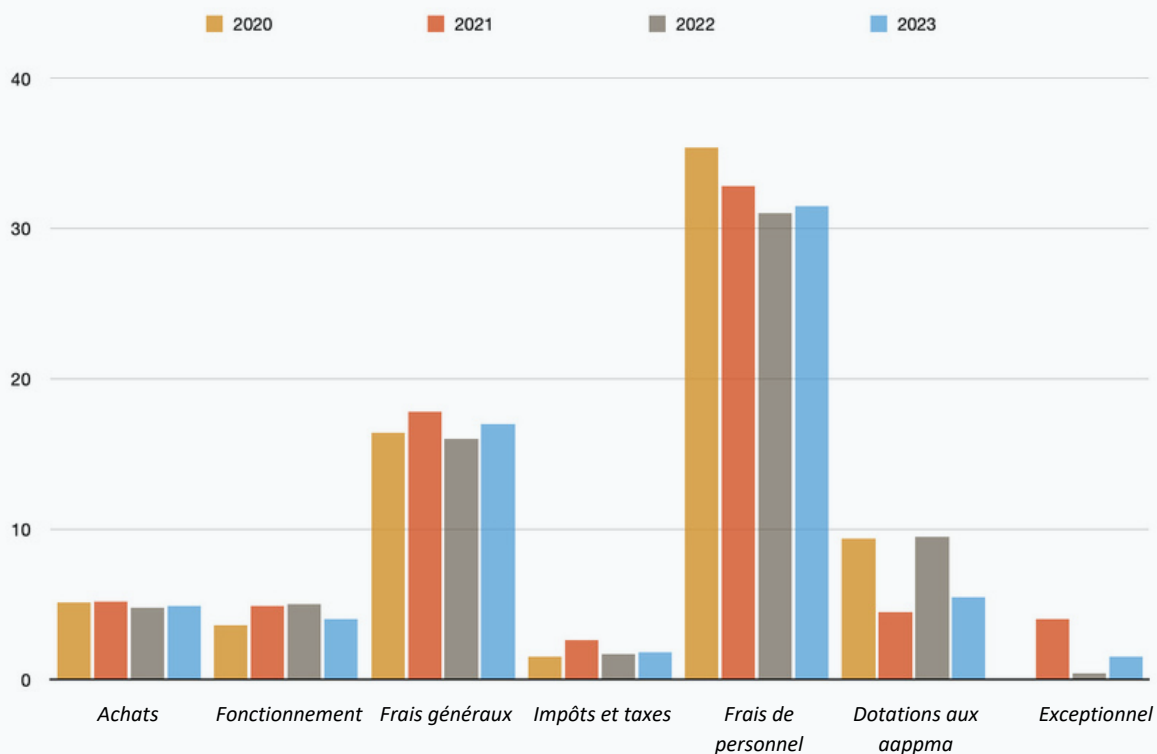
CHARGES 2020 - 2021 - 2022 - 2023

Compte de résultat exercice 2020 : 1 206 688 €

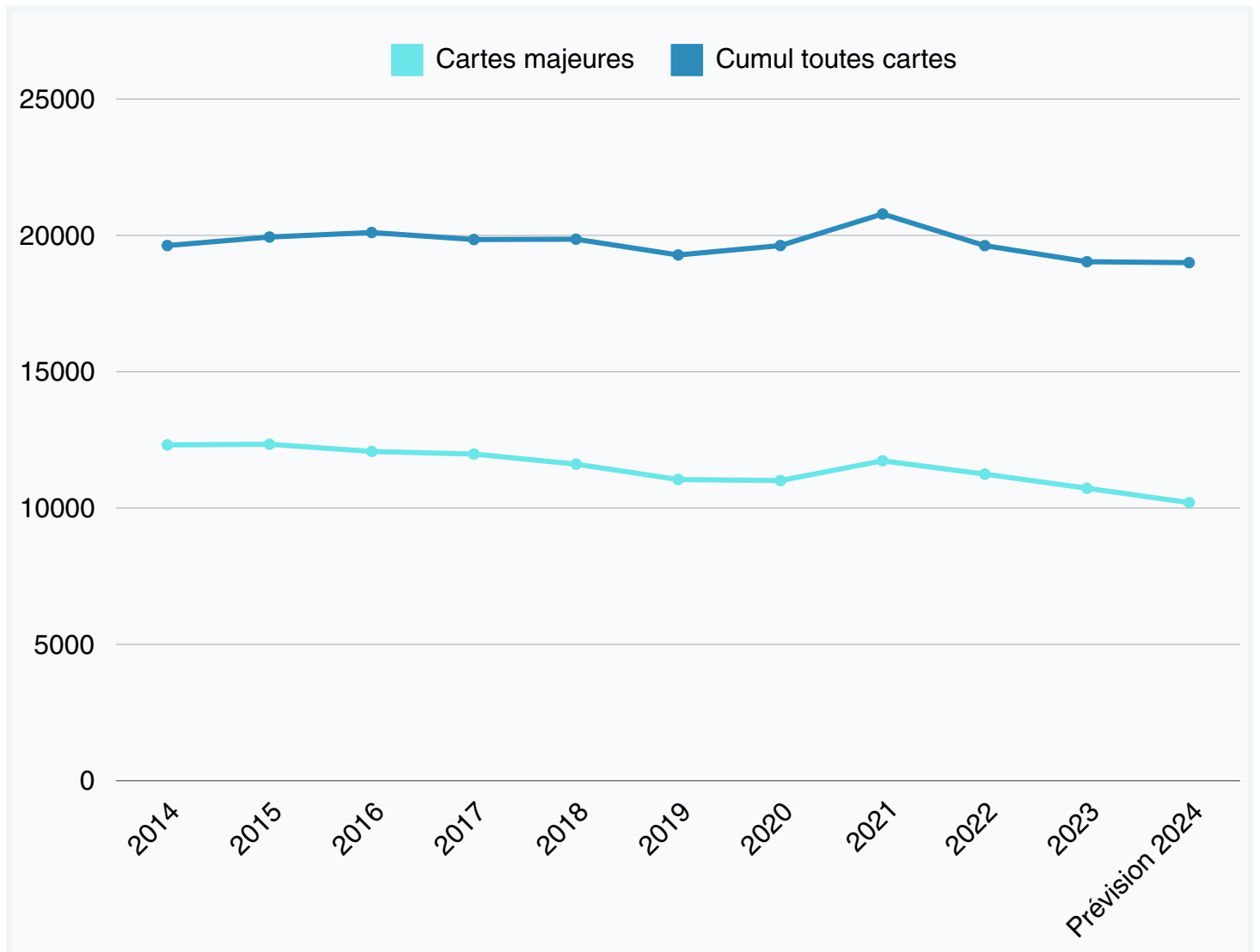
Compte de résultat exercice 2021 : 1 361 595 €

Compte de résultat exercice 2022 : 1 286 559 €

Compte de résultat exercice 2023 : 1 365 031 €



• EVOLUTION DES EFFECTIFS DES PÊCHEURS



Répartition financière des produits de la carte de pêche 2024 en Dordogne



CARTES	Carte interfédérale et carte personne majeure	cartes personne mineure (de 12 à 18 ans)	carte hebdomadaire	carte découverte jeune (moins de 12 ans)	carte journalière du 01/01/2024 au 31/12/2024	carte promotionnelle découverte femme
part fédérale	35,30 €	13,55€	14,55 €	5,00 €	7,50 €	15,55 €
part AAPPMA	9,50 €	6,25 €	6,45 €	1,00 €	2,60 €	6,25 €

MONTANTS DES COTISATIONS REVERSES PAR LA FDAAPPMA PAR TYPE DE CARTE

aménagement	3,45 €		1,70 €	2,00 €		1,70 €
initiation halieutique	0,60 €					0,60 €
péréquation	2,00 €					
équipement internet	0,75 €			0,50 €		
TOTAL	6,80 €		1,70 €	2,50 €		2,30 €

MONTANTS DES COTISATIONS PECHE MILIEU AQUATIQUE (CPMA) (avec détail RMA (redevance milieu aquatique) versée à l'Agence de l'Eau)

Cotisations FNPF Agence de l'eau (RMA)	31,40 € (RMA 8,80 €)	5,20 € -----	10,20 € (RMA 3,80 €)	1,00 € ----	3,90 € (RMA 1 €)	9,40 € 8,80 €
TOTAL	110 € et 85 €	25,00 €	35,00 €	7,00 €	15,00 €	40,00 €

MONTANTS INTERNES FDAAPPMA AFFECTES AUX AAPPMA

LOCATIONS BAUX DE PECHE	16 000 €
PRODUCTION INTERNE FD CESSION POISSONS	170 000 €



Fédération de la Dordogne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

RAPPORT DES VERIFICATEURS AUX COMPTES

L'an deux mille vingt-quatre le lundi 11 mars à 11 heures.

- Nous, Messieurs **Pierre JOUSSELY** et **Patrick MARCETEAU**, vérificateurs aux Comptes de la Fédération de DORDOGNE pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, nous sommes réunis au siège de celle-ci, 16 rue des Prés, à PERIGUEUX, pour y exercer la mission que vous nous avez confiée.

- En ses bureaux, et en présence de Monsieur **Jean-Michel RAVAILHE** Président, de Monsieur **Alain DALY** Trésorier et de Monsieur **Jean-Christophe BOUT** Directeur.

- Nous avons tout d'abord procédé à un examen général du système comptable utilisé et examiné les divers documents qui nous ont été présentés.

- Dans un deuxième temps, nous avons effectué des pointages et sondages parfois approfondis des divers comptes qui forment le compte de gestion ainsi que le bilan.

- De tout cela, il résulte que toutes les écritures sont appuyées des pièces justificatives et la commission ne formule aucune observation.

- Pas de remarque non plus sur les comptes de trésorerie dont les fonds disponibles ne restent pas improductifs.

- Les dettes figurant au passif du bilan sont normales et justifiées. Il en est de même pour les provisions.

Le résultat net de l'exercice 2023 se monte à + **27 604.86 €**

En foi de quoi, en l'absence d'irrégularité constatée, nous donnons quitus au trésorier pour la gestion de l'exercice 2023.

Fait à Périgueux, le 11 mars 2024

et avons signé,

M. Pierre JOUSSELY

M. Patrick MARCETEAU

• Présentation du résultat financier 2023

Nos comptes ont été certifiés par le commissaire aux comptes il y a quelques jours courant mars. Ils se caractérisent par un compte d'exploitation quasiment à l'équilibre avec un solde positif d'environ 27 000 €. Ce solde est en sensible diminution par rapport aux années précédentes. Les grandes masses budgétaires restent les mêmes et au même niveau. Il faut ici remercier le bureau et le conseil d'administration pour la pertinence des investissements et la vigilance qu'ils apportent aux dépenses courantes.

Dans cette période inflationniste, nous avons pu compenser à hauteur de 6% le pouvoir d'achat de l'ensemble du personnel.

Les investissements prévus ont été réalisés.

Les conseils judicieux du commissaire aux comptes, nous ont permis d'ajuster au mieux la comptabilité et la réalité de nos actions. Je remercie également ici le travail journalier de Marie-Claire MONTEIL et du directeur Jean- Christophe BOUT. La vigilance d' Alain DELMONT dans le suivi des réalisations, à l'origine d'économies substantielles.

Les subventions restent stables : le département, la région et l'Agence de l'Eau nous soutiennent toujours aussi activement.

• Commentaire du commissaire aux comptes

Au compte de résultat :

Hausse des produits d'exploitation de 6 412 €, en raison des subventions d'exploitation de + 15 219 €, atténué par les autres produits.

Hausse des charges d'exploitation de 137 494 €, en raison des autres charges de +99 976 € et des charges de personnel de +20 166 €, atténué par la reprise de provision pour charges de 50 000 €, dotée en 2022. Le résultat net est un bénéfice de 27 605 €, contre un bénéfice de 55 006 € pour 2022.

Au bilan :

À l'actif,

Les investissements de l'exercice se sont élevés à 44 946 € et concernent du matériel de transport et des travaux d'aménagement du site de MOULEYDIER.

Pour la trésorerie, elle est en baisse de 36 827 €, à noter que les comptes bancaires ouverts auprès de la banque TARNEAUD ont été transféré au crédit agricole au cours de cet exercice 2023.

Au passif,

La provision pour charges ne concerne plus les engagements de retraite.

Autres observations, pour le comité social économique : dernière élection le 26/11/2020, à prévoir en fin d'année 2024.

Pour la prime de partage de valeur : versement en 2023 de 10 900 €.

Contrôle de la réciprocité des subventions reçues de l'ARPNA, satisfaisante.

• BUDGET PREVISIONNEL 2024

PRODUITS

COTISATIONS ADHÉRENTS.....	497 000 €
AUTRES COTISATIONS AFFECTÉES AAPPMA.....	84 000 €
AIDES DESTINÉES AUX ACTIONS FÉDÉRALES.....	239 000 €
PRODUCTIONS INTERNES FÉDÉRALES.....	230 000 €
SUBVENTIONS (ORGANISMES PUBLIQUES).....	200 000 €
PRESTATIONS FORMATIONS ET ANIMATIONS.....	8 000 €
REMBOURSEMENT FRAIS ET TRANSFERT.....	25 286 €
PRODUITS FINANCIERS.....	7000 €
EXCEPTIONNEL.....	0 €
TOTAL RECETTES	1 290 286 €

CHARGES

ACHAT POISSONS ALIMENTS TRAITEMENTS.....	53 500 €
FOURNITURES (EDF/CARBURANTS,...).....	62 000 €
CHARGES AFFECTÉES AUX AAPPMA.....	384 000 €
FRAIS GÉNÉRAUX.....	247 100 €
IMPÔTS ET TAXES.....	19 000 €
FRAIS DE PERSONNEL (SALAIRES + CHARGES).....	436 000 €
DOTATION AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS.....	70 000 €
EXCEPTIONNEL.....	0 €
TOTAL DÉPENSES	1 271 600 €

**RÉSULTAT PRÉVISIONNEL
D'EXPLOITATION**

+ 18 686 €

• INVESTISSEMENTS PRÉVISIONNELS 2024

• SITE DE MOULEYDIER

MUR PARTIE BASSE PISCICULTURE.....	12 000 €
SANITAIRES.....	2 000 €
ELECTRICITÉ.....	6 500 €
ELAGAGE.....	7 500 €
TOTAL	28 000 €

• SITE DE VALOJOUXX

POSE DU PORTAIL ACCÈS PISCICULTURE.....	4 000 €
APPENTIS BOIS POUR ANIMATIONS & SCOLAIRES.....	2 500 €
REMORQUE PLATEAU.....	4 000 €
RÉNOVATION SALLE DE BAIN & CUISINE	2 700 €
TÉRRASSEMENTS DE PROTECTION	5 972 €
TOTAL	19 172 €

• SIÈGE FÉDÉRAL

AMÉNAGEMENT COUR INTERIEUR FD.....	2 000 €
PEINTURES EXTERIEURES ET BARDAGE.....	7 000 €
BATTERIES POUR BATEAUX.....	2 000 €
CHANGEMENT VMC.....	1 500 €
TOTAL	12 500 €

• INFORMATIQUE & COMMUNICATION

RENOUVELLEMENT MATÉRIEL INFORMATIQUE.....	2 000 €
TOTAL	2 000 €

TOTAL INVESTISSEMENT

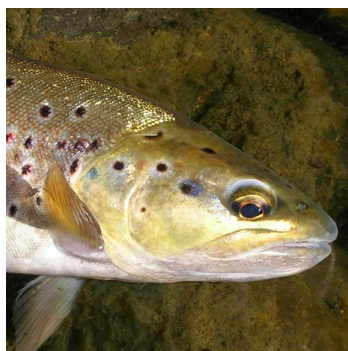
61 672 €

PREMIÈRE CATÉGORIE

Didier BEDRINE

L'**évolution** du peuplement de poissons des cours d'eau de première catégorie piscicole est étroitement liée avec les nouvelles **variations climatiques**. Or, ce changement au cours de ces dernières années a allongé et intensifié les périodes d'**étiages** des cours d'eau, avec, de surcroît, des pics de **température** de l'air de plus en plus **élevés et longs**. Les 80 thermographes installés sur une grande partie des cours d'eau ont permis d'attester cet état de fait. Ce **changement** se traduit notamment par un **effondrement** des effectifs de **poissons**, et plus particulièrement des **salmonidés**, sensibles à des températures d'eau trop **élevées** (supérieures à 20°C). Ceci est mis en évidence par nos inventaires piscicoles. Ces deux données, associées aux différents **suivis climatiques** (pluviométrie, température de l'air, débits des cours d'eau), nous permettent d'avoir un regard assez précis de l'état de nos cours d'eau, d'un point de vue piscicole, nous offrant ainsi une aide précieuse à la définition de nos futures orientations de **gestion piscicole**. Ces conditions climatiques sont aussi préjudiciables pour le bon fonctionnement de notre **salmoniculture fédérale** de Mouleydier.

C'est en ce sens que cette année nous avons décidé de **marquer** une partie de nos alevins de **truite fario** afin d'affiner par la suite notre politique de soutien de population de cette espèce, mais également d'entamer une **diminution** de notre **production**.

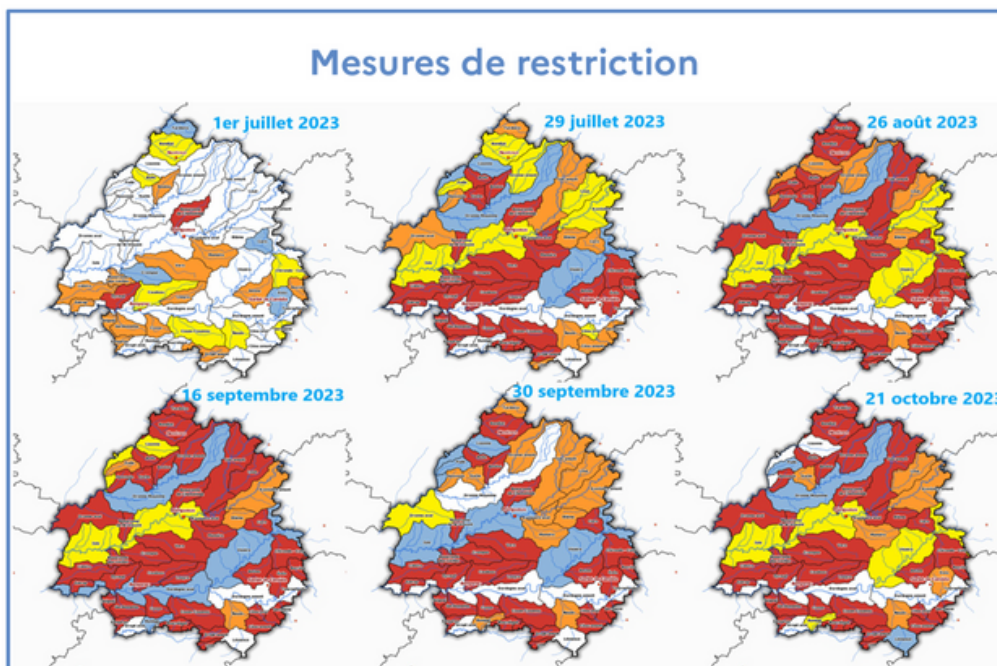
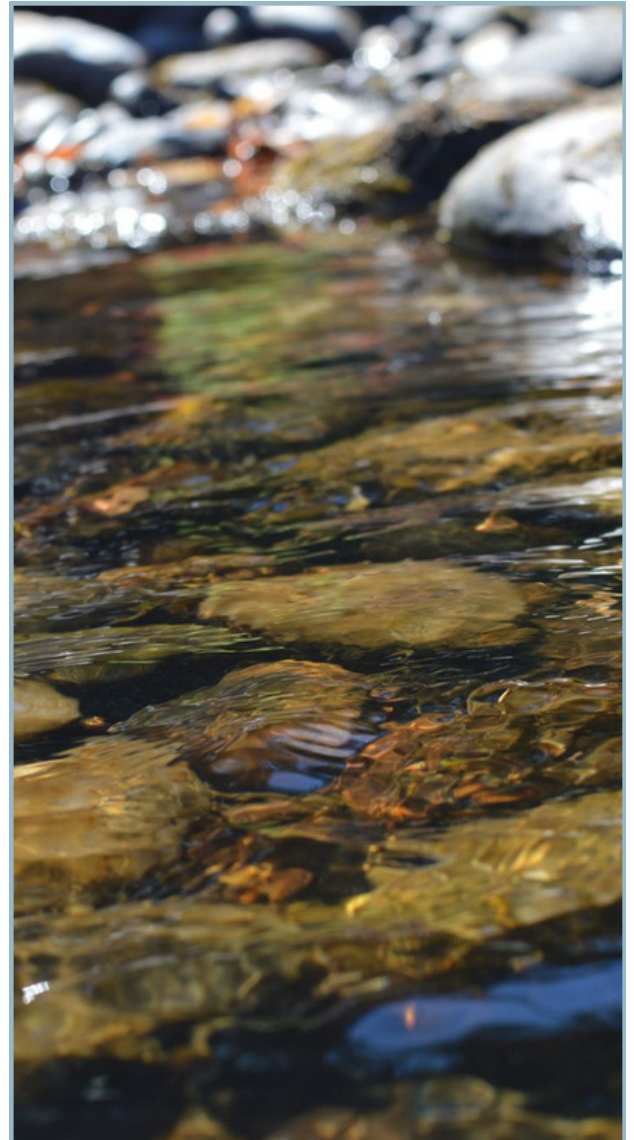


• BILAN HYDROGRAPHIQUE / POINT MÉTÉO / BASSIN EN CRISE

La recharge hivernale et printanière 2022-2023 a été déficitaire (- 20 %), et fait suite à une recharge 2021-2022 (- 13 %) elle aussi déficitaire.

Nous avons connu des températures de l'air chaudes dès le mois de juin (2ème mois le + chaud depuis 1960), mais également, et c'est plus rare, après la mi-août. La baisse des débits et les premières difficultés sont apparues dès fin mai pour les petits affluents. Des épisodes pluvio-orageux fin juin ont permis d'apporter des quantités d'eau importantes, mais ne permettant pas une augmentation significative et durable des débits. Les premiers franchissements des seuils de crise sont apparus début juillet. Fin août, 92 % des cours d'eau suivis étaient soumis à des mesures de restriction dont 69 % (36) à une interdiction totale de prélèvements.

En revanche, il est à noter un retour des précipitations mi-octobre et une recharge des cours d'eau généralisée et importante début novembre, et ceci pour la quasi-totalité du territoire.

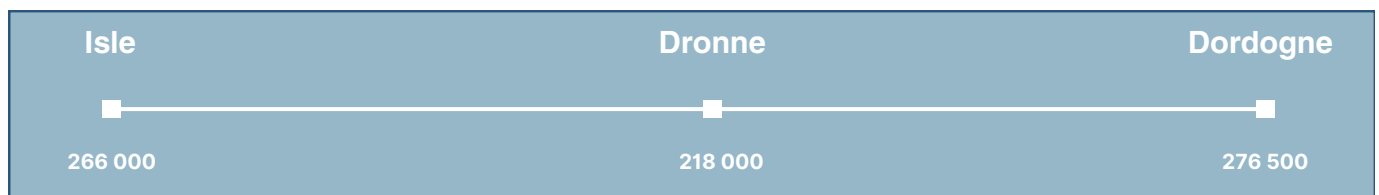


Sources : RESANA – Préfecture de la Dordogne

• UN Oeil SUR LA PRODUCTION DE MOULEYDIER EN 2022/2023 :

La production d'alevins de truite fario sur la pisciculture de Mouleydier s'est bien déroulée, malgré quelques difficultés avec les débits de la source. Nous constatons tout de même une difficulté majeure lors de la maturation des géniteurs, notamment avec des températures de l'air plutôt élevées pendant l'hiver ne permettant pas de faire descendre la température de l'eau aux alentours de 7 / 8°C. Cela a pour conséquence de perturber fortement la maturation des ovules, avec des phénomènes de surmaturation, induisant une ponte de moins bonne qualité.

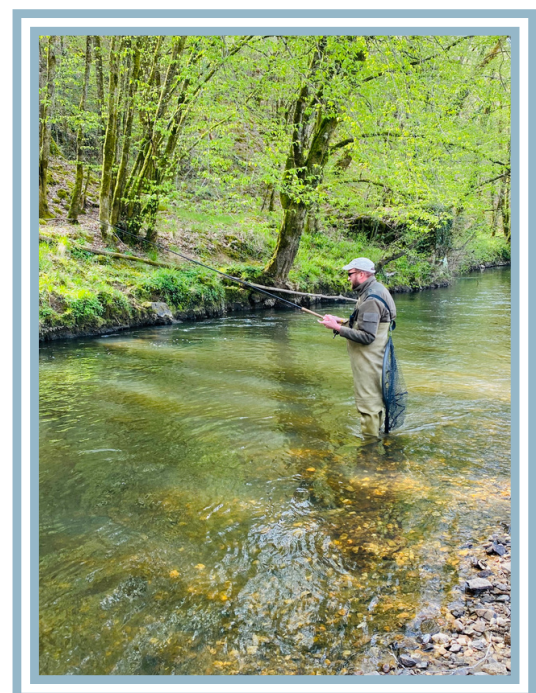
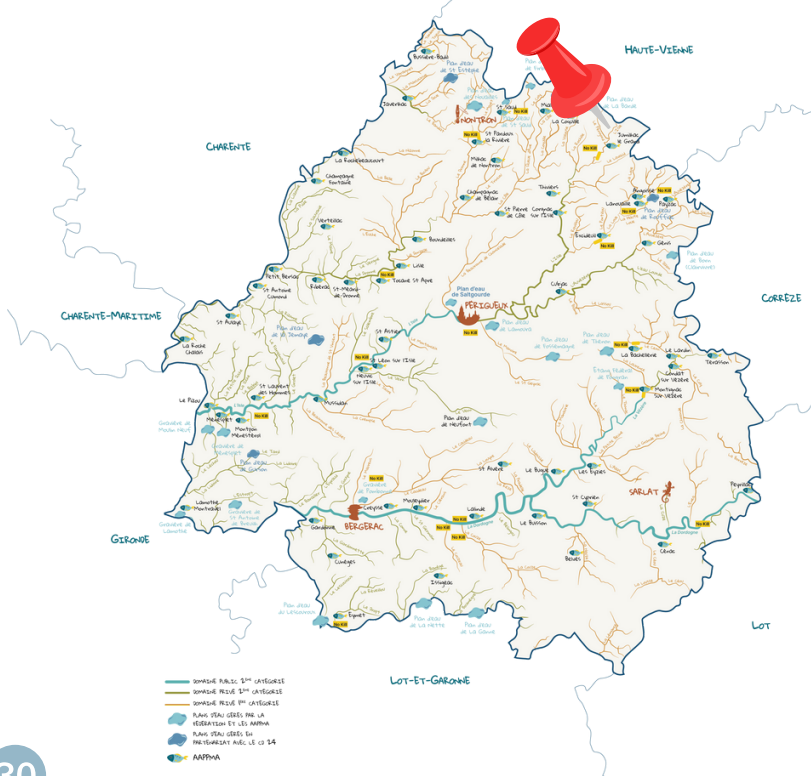
Pour autant, il a été possible de produire 760 500 alevins, répartis comme tel selon les souches :



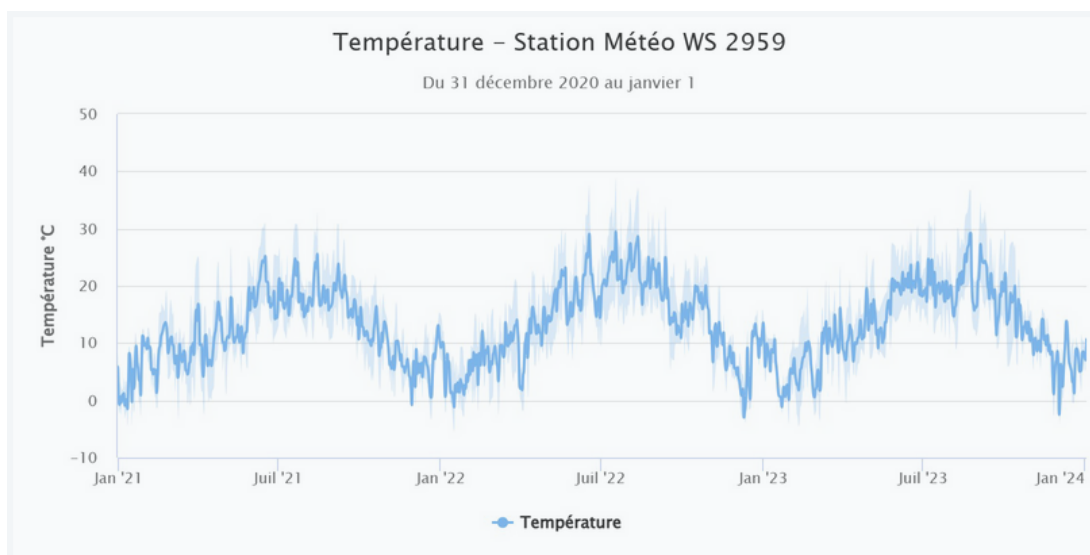
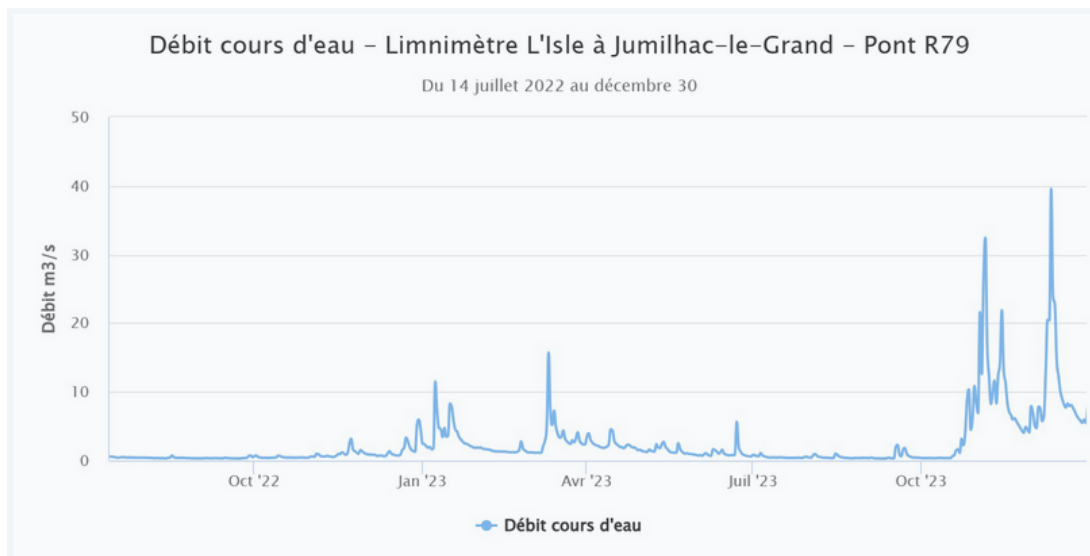
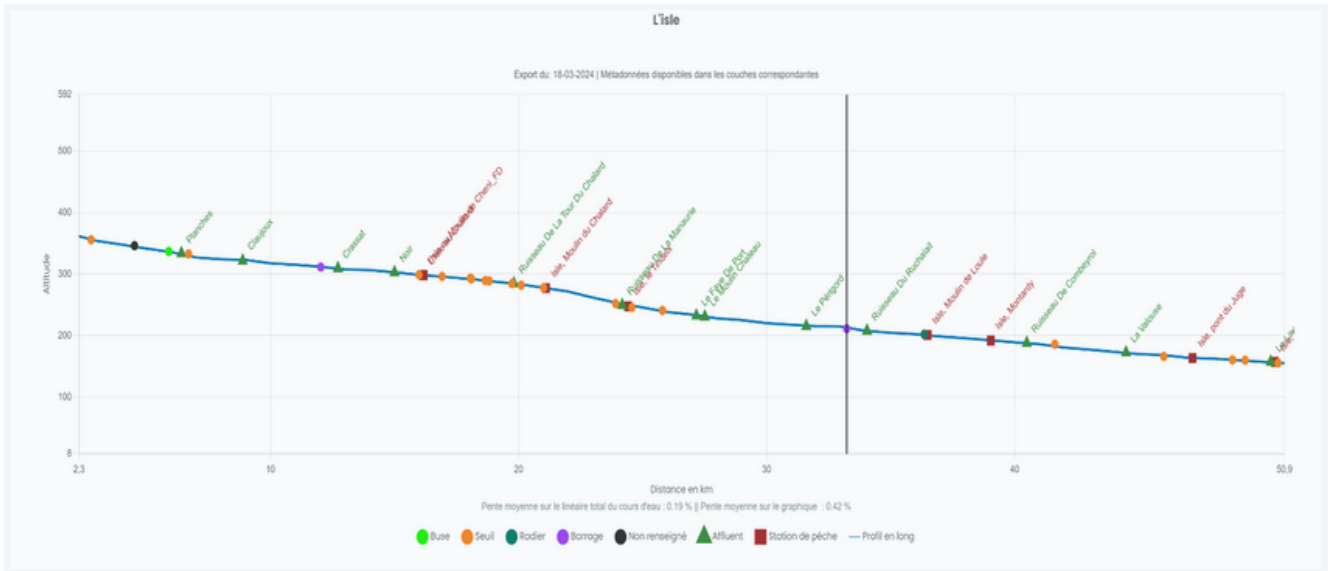
Tout au long de l'année 2023, de la sortie de la ponte 2022/2023 jusqu'au début de celle de 2023/2024, les géniteurs ont connu des conditions de stabulation peu satisfaisantes avec des débits de la source qui sont restés très faibles. Cela nous a amené à diminuer le nombre de bassins de stockage et donc d'avoir des poissons plus « serrés », générant un inévitable stress. Nous observerons suite à cela une diminution de la quantité d'ovules délivrés par les poissons en cette fin d'année 2023.

Toutefois, la pluviométrie conséquente, et donc salvatrice, de cette fin d'année nous amène une note d'espoir quant à de meilleures conditions de stabulation des géniteurs.

Un zoom sur une rivière salmonicole emblématique, l'Isle autour de Jumilhac-le-Grand :



Rivière longue de 198km, l'Isle au niveau de Jumilhac-le-Grand est le cours d'eau principal du contexte piscicole. Classée sur ce secteur en 1ère catégorie piscicole, elle s'écoule sur un substrat cristallin. L'espèce repère de ce contexte salmonicole est la truite fario. Comme sur les autres contextes salmonicoles du nord-est du département, les principales perturbations sont la présence de nombreux plans d'eau situés sur le bassin versant ainsi que les seuils implantés sur le cours d'eau principal.



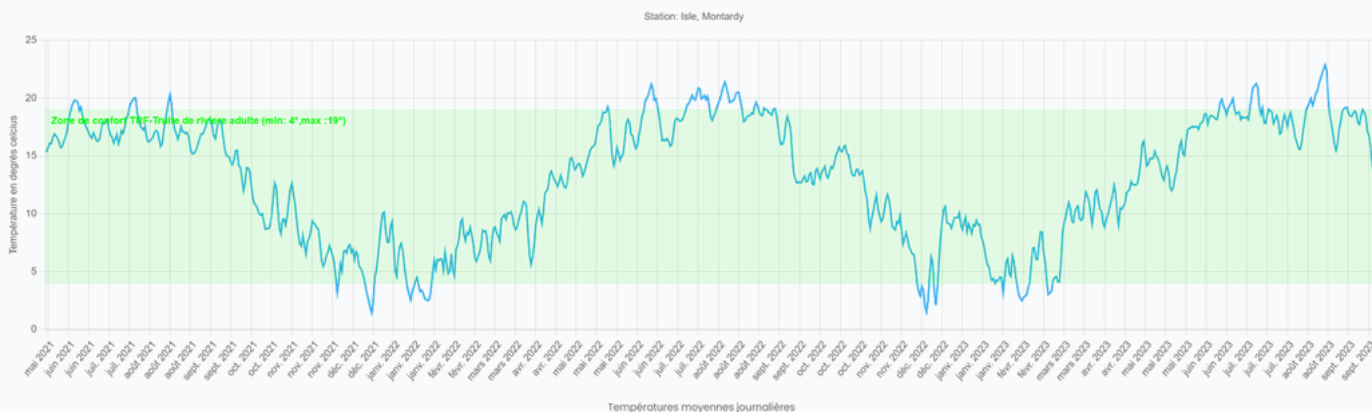
Depuis l'automne 2022 et jusqu'à l'automne 2023, les débits de l'Isle sont restés très faibles.

La recharge hivernale 2022/2023 a été déficitaire, nous conduisant à un début de printemps avec de faibles débits sur l'Isle amont. Les quelques précipitations de fin de printemps ont tout de même permis de maintenir ce bassin versant en alerte renforcée. Son passage en crise a été plutôt tardif, intervenant courant août. Malheureusement, ces faibles débits ont été associés à des pics de température de l'air eux aussi relativement tardifs (après le 15 août).

Cela se traduit par une élévation de la température de l'eau, d'autant plus préjudiciable pour l'ichtyofaune qu'elle intervient tardivement, à l'amorce de la période hivernale.

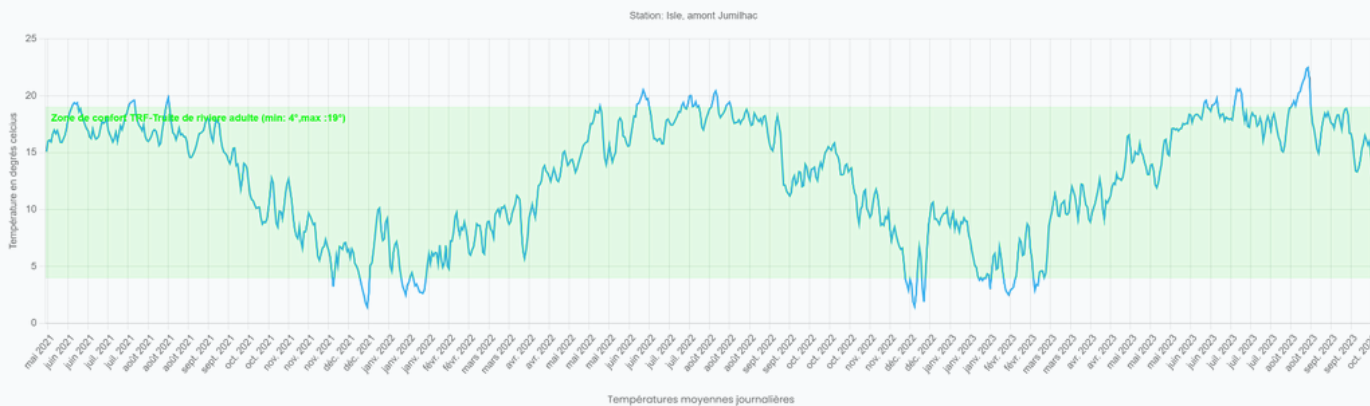
• STATION ISLE, MONTARDY :

Graphique sur l'ensemble des relevés thermique du 28/05/2021 au 30/09/2023



• STATION ISLE, JUMILHAC :

Graphique sur l'ensemble des relevés thermique du 28/05/2021 au 11/10/2023



Les deux graphiques ci-dessus permettent une comparaison des températures moyennes journalières de deux stations relativement proches et séparées par un barrage : l'amont du barrage de Jumilhac sur le secteur du Tindeix, et à l'aval sur le secteur de Montardy.

La zone en vert correspond à la zone de température de confort pour la truite. Au-delà de cette zone (supérieure à 19°C) les truites ne se nourrissent plus.

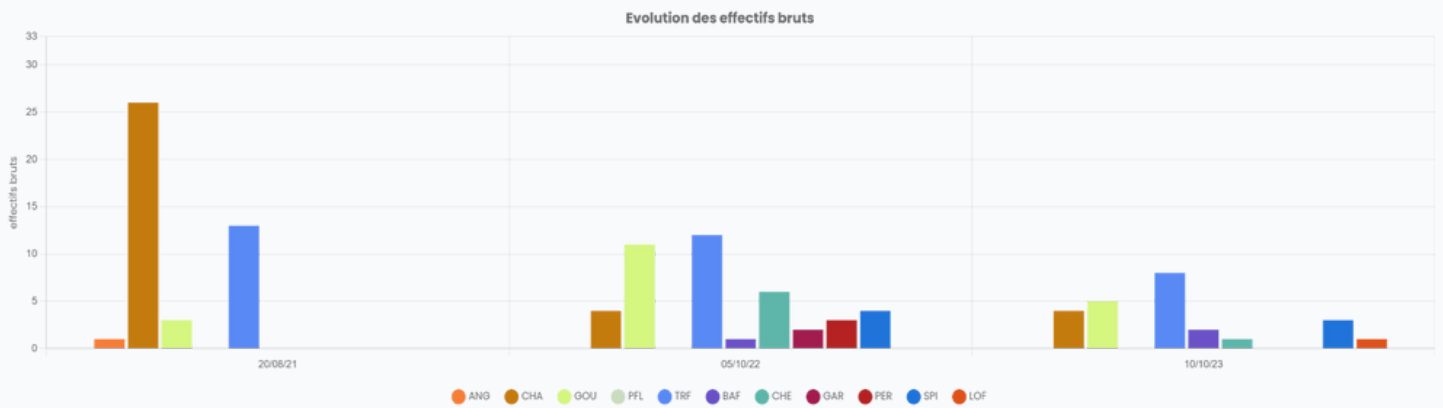
Nous pouvons constater que les deux dernières années (2022 et 2023) ont été particulièrement difficiles pour les truites avec plusieurs pics au-delà des 19°C, et ceci pendant plusieurs jours de suite. Malgré tout nous pouvons aussi constater que la température n'atteint jamais la température létale de 25°C. Nous pensons que l'effondrement des populations salmonicoles était uniquement le fait de l'augmentation de la température de l'eau, mais nous nous apercevons que ce n'est certainement pas le seul facteur, même s'il y contribue grandement.

	Montardy	Amont Jumilhac
Température instantannée maximale	23,4°C.	23,6 °C
Température moyenne journalière maximale	22,9°C.	22,5 °C
Date observation température moyenne journalière maximale	24/08/23	24/08/23

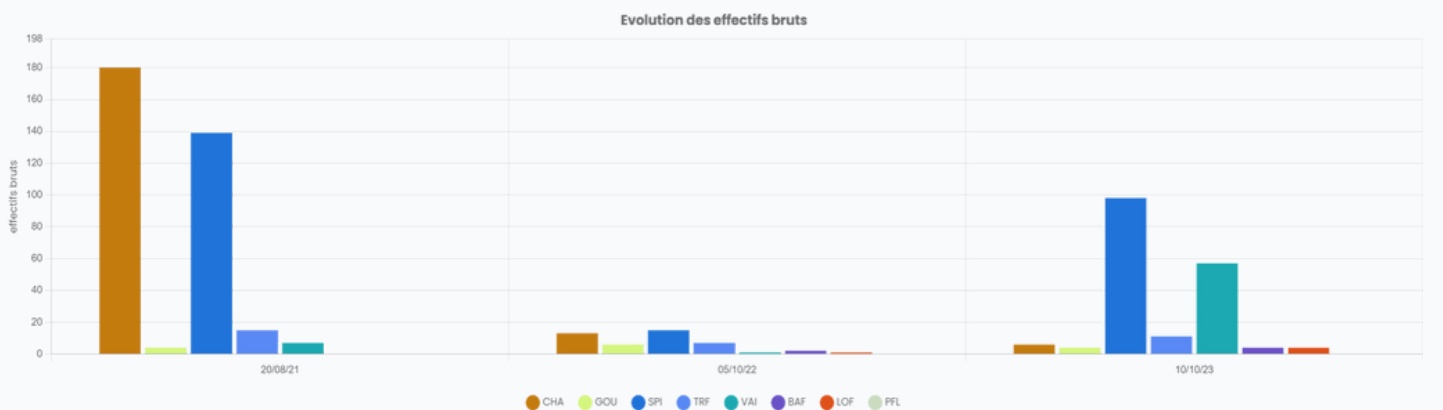
A l'automne 2023, nous avons réalisé des inventaires piscicoles sur ces deux stations de l'Isle. Ce sont d'ailleurs des stations dites récurrentes pour lesquelles ces échantillonnages sont réalisés tous les ans. Nous pouvons ainsi constater, comme le montre les deux graphiques ci-après, une diminution des populations de truite fario et de chabot, entre 2021 et 2023 sur les deux stations. Plus généralement, c'est la densité piscicole globale qui est en nette diminution.

En ce qui concerne plus particulièrement la truite, la diminution de ses effectifs est d'avantage marquée sur la station amont. De plus, lors de ces inventaires il a été constaté un fort colmatage des fonds du cours d'eau par des fines et du sable.

• EVOLUTION DES EFFECTIFS STATION *TINDEIX*



• EVOLUTION DES EFFECTIFS STATION *MONTARDY*



Sur ce secteur qui est donc en aval du barrage de Jumilhac on aurait pu s'attendre à une diminution aussi forte voire plus que sur l'amont. Finalement la population de truites est quasi inchangée, ce qui encore une fois nous fait dire que cette diminution n'est pas uniquement liée à la température.



• LE MARQUAGE RECAPTURE DES TRUITELLES 2022/2023 :

Afin d'évaluer l'efficacité des alevinages, nous avons procédé cette année au marquage d'un certain nombre d'alevins. Cette méthode permet également de quantifier un éventuel recrutement naturel.

Cette opération s'est déroulée à la pisciculture de Mouleydier sous le contrôle de MIGADO, qui maîtrise cette technique (testée pour la 1ère fois en 2002).

Dans son principe, elle consiste à pulvériser des pigments fluorescents sur des poissons, dont la taille minimale est de 5 cm, à une pression de l'ordre de 5-6 bars et à une distance d'une vingtaine de centimètres. Cette technique de masse présente l'avantage d'être facile à mettre en œuvre (pas d'anesthésie des poissons...), de nécessiter un personnel restreint (4 à 5 personnes) et d'être très rapide (de l'ordre de 20 000 poissons / heure). Il est observé ensuite une période de cicatrisation de quelques jours avant la mise à l'eau des poissons.

Ces poissons marqués, une fois exposés à une lumière UV, se distinguent grâce à quelques pigments fluorescents. Cela permettra leur identification lors de nos futurs inventaires automnaux de 2023, dont les résultats sont compilés dans le tableau ci-après.

40 000
ALEVINS



Récapitulatif des inventaires secteurs TRF marquées - 2023

cours d'eau	secteur	nbre d'alevins	T°C mise à l'eau	total TRF inventoriées			total TRF 0+ inventoriées				
				nombre	densité (Ind/ha)	classe d'abondance	nombre	marquées	%	non marquées	%
Belle	Moulin Maillé	1000	16	0	0		0	0		0	
Côle	Roc	2000	16	75	416	Très faible	61	24	39,3%	37	60,7%
Dronne	Verneuil	2000	16	76	422	Très faible	39	17	43,6%	22	56,4%
Dronne	Rochereuil	1000	16	7	23	Présence	2	2	100,0%	0	0,0%
Nizonne	La Rochebeaucou	1000	15	13	125	Très faible	5	5	100,0%	0	0,0%
Bandiat	St Martial	1000	17,5	13	325	Très faible	4	0	0,0%	4	100,0%
Dronne	St Pardoux la Rivière	2000	16	50	714	Faible	35	14	40,0%	21	60,0%
Dronne	Grandcoing	1000	15	18	150	Faible	3	1	33,3%	2	66,7%
Couzeau	Roques	500	17	15	500	Faible	11	8	72,7%	3	27,3%
Couze	Maury Bas	1000	17,5	19	253	Très faible	6	6	100,0%	0	0,0%
Moulant	Cantérane	500	15,7	10	400	Très faible	7	7	100,0%	0	0,0%
Beune	Les Eyzies	1000	18	31	775	Faible	16	5	31,3%	11	68,8%
Céou	Pont de Cause	1000	17	35	219	Très faible	19	8	42,1%	11	57,9%
Coly	La Cassagne	1000	14,5	57	814	Faible	44	16	36,4%	28	63,6%
Vimont	Peuch	1000	16,8	22	629	Faible	11	0	0,0%	11	100,0%
Crempse	Bourgnac	2000	17,5	21	538	Faible	9	5	55,6%	4	44,4%
Auvézère	Pont Laveyras	2000	19,8	65	163	Très faible	46	27	58,7%	19	41,3%
Isle	Tindeix	2000	19,8	8	133	Très faible	4	1	25,0%	3	75,0%
Isle	Montardy	2000	21	11	92	Très faible	5	0	0,0%	5	100,0%
Isle	Castilloux	2000	21								
Lavaud	Betoule	1000	19,4	8	286	Très faible	3	2	66,7%	1	33,3%
Loue	Gandumas	2000	19,7	5	156	Très faible	12	2	16,7%	10	83,3%
Valouse	Valade	1000	20	12	428	Très faible	10	0	0,0%	10	100,0%

Ces résultats nous montrent que sur certains secteurs la totalité des alevins inventoriés est issue de l'alevinage. Ce sont majoritairement des secteurs karstiques. En outre, sur la plupart de ces secteurs inventoriés les densités de truites, toute classe d'âge confondue, sont faibles voire très faibles.

Il a été décidé de poursuivre cette année encore l'opération de marquage afin de confirmer ou infirmer l'efficacité de nos soutiens d'effectifs. Les bonnes recharges des nappes et cours d'eau de cette fin d'année 2023 nous laissent entrevoir un espoir pour la saison 2024.



DEUXIÈME CATÉGORIE

Frederic MARRE

Dans une **démarche** alliant **conservation piscicole** et **promotion de la pêche** sous toutes ses formes, notre Fédération déploie chaque année des actions de **repeuplement** pour compenser le déficit de **reproduction naturelle**, souvent attribuables aux aléas subit par nos des **écosystèmes**.

Ces interventions sont minutieusement planifiées dès l'automne, en tenant compte du recrutement annuel en **juvéniles** constaté dans chacun de nos principaux bassins versants.

Ces efforts halieutiques visent principalement à restaurer les populations de **brochets**, tout en incluant d'autres espèces telles que **le black-bass, la carpe et le sandre**.

Fort de notre expérience, nous privilégions l'introduction de juvéniles, ces derniers présentant une meilleure **capacité d'adaptation** à leur environnement en comparaison aux poissons adultes, qui portent déjà les stigmates de leurs conditions d'élevage.

Ainsi, pour l'année **2023**, notre fédération a procédé à l'introduction de 1000 kg de brochets, 200 kg de sandres, 100 kg de black-bass, et 4000 kg de carpes dans les cours d'eau de deuxième catégorie piscicole de notre département, contribuant ainsi à la **préservation** et à la **diversification** des **ressources halieutiques locales**.



Carpes

4 T

Brochets

1 T

Sandre

200 kg

Black-Bass

100 Kg

Dronne Aval
Vézère
Isle Aval
Dropt

Isle Amont
Isle Aval
Dropt
Dordogne Aval

Dordogne
Amont

Isle Aval
Dordogne Aval

• LE CORMORAN



Le Grand Cormoran (*Phalacrocorax carbo*) est un oiseau aquatique grégaire à la répartition mondiale.

Ce grand oiseau qui peut vivre jusqu'à 20 ans a une envergure pouvant dépasser les 130 cm, son régime alimentaire est exclusivement piscivore et il est réputé pour ses migrations parfois longues de plusieurs milliers de kilomètres dans le but de se reproduire ou de se nourrir.

• **Historique & évolution des populations**

Dans les années 1970, le grand cormoran était au bord de l'extinction en France, avec seulement un millier d'individus restants. À cette époque, la seule population clairement identifiée en Europe était confinée aux Pays-Bas. Les pratiques de destruction des œufs au nid dans les pays scandinaves, ainsi que sa classification comme nuisible dans de nombreux pays européens, avaient contribué à cette situation précaire.

Cependant, suite à l'adoption de la directive européenne de 1979 sur les oiseaux, le grand cormoran a été élevé au statut d'espèce protégée, entraînant une augmentation spectaculaire de ses populations. Cette explosion démographique a conduit à une expansion de son aire géographique.

L'explosion des populations au cours des 30 dernières années, a poussé le cormoran à migrer vers les pays du sud-ouest de l'Europe pour l'hivernage, ce qui a entraîné l'établissement de colonies continentales.

La France, en tant que voie migratoire importante, a naturellement accueilli des colonies de plus en plus importantes, devenant ainsi le principal pays d'hivernage pour le grand cormoran en Europe.

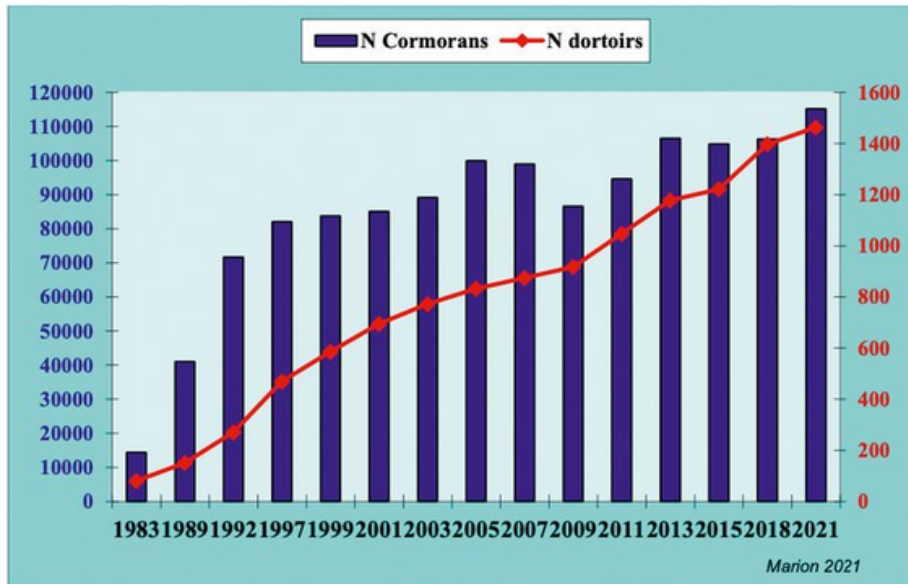


Figure 5 : Evolution des effectifs de Grands cormorans hivernant en France et du nombre de dortoirs entre 1983 et 2021 (nota : le rythme plus espacé des recensements avant 1997 et depuis 2018 accentue l'impression de progression, se référer au texte pour la progression réelle).

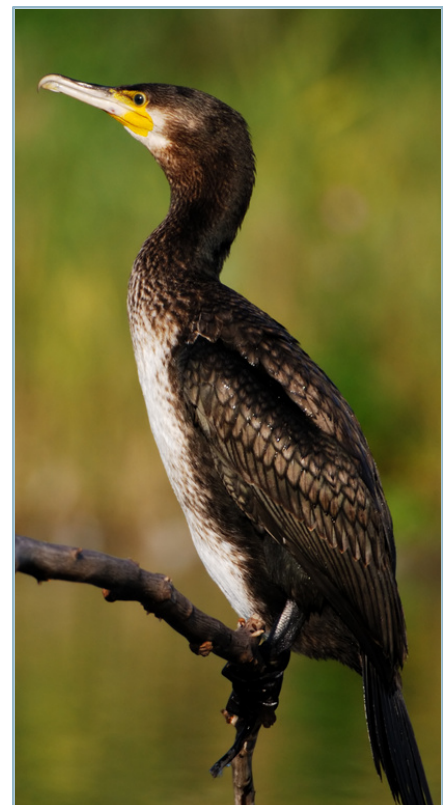
Seuls 14 400 cormorans hivernants étaient recensés en 1983 sur le territoire Français, puis les populations ont rapidement dépassé les 100 000 individus en 2005 et malgré un manque actuel de données, ils seraient estimés à plus de 130 000 aujourd'hui.

Dans le département de la Dordogne, une estimation avoisinerait 2 500 à 3 000 individus répartis sur le réseau hydrographique.

- **Statut**

Malgré des effectifs en nette augmentation, l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) classe le Grand cormoran sur la liste rouge UICN des oiseaux nicheurs menacés de France métropolitaine (2016) Arrêté du 29 octobre 2009 : article 3.

L'arrêté concernant le grand cormoran interdit entre autres toute destruction intentionnelle des œufs et des nids, ainsi que la destruction ou la perturbation intentionnelle des oiseaux. La protection de ses habitats (sites de reproduction et aires de repos) interdit toute intervention sur ces milieux particuliers à l'espèce et notamment tous types de travaux susceptibles de les altérer ou de les dégrader. Il est également interdit de détenir, de transporter ou de réaliser toute action commerciale avec des individus prélevés dans le milieu naturel.





- **Impact sur nos écosystèmes aquatiques**

Ce prédateur piscivore très habile peut nager au besoin jusqu'à 17 m de profondeur. Sa consommation quotidienne moyenne est estimée à 625g par individu.

Dans le département de la Dordogne, la prédation sur 6 mois des cormorans a été estimée en 2019 à environ 114 750 kg de poissons pour 1500 individus..

Les observations ramènent qu'ils étaient peut être plus du double cet hiver, exerçant une pression significative sur les populations piscicoles déjà bien fragilisées ...

- **Conséquences sur les plans d'eau et piscicultures**

La prédation intense du grand cormoran a une influence importante sur les eaux calmes en Dordogne. Les bilans de production indiquent un déficit allant jusqu'à plus 1000 kg de poissons par hectare cette année 2024, entraînant un lot de répercussions directes pour les pisciculteurs et les pêcheurs.

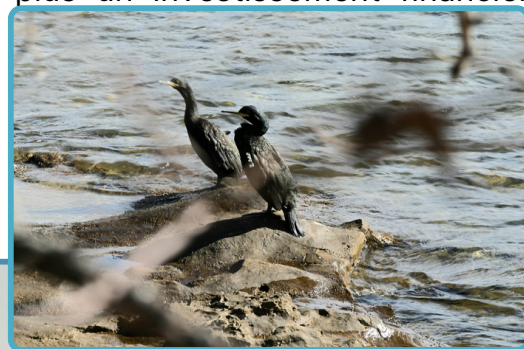
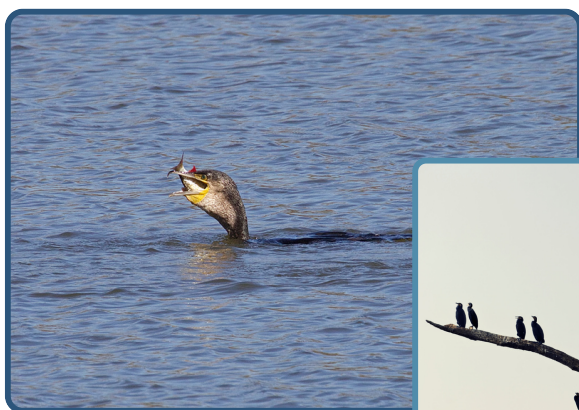
Cette situation inquiétante a également des conséquences inattendues sur l'environnement, avec non seulement une diminution de l'ensemble des populations piscicoles mais avec en plus la disparition, constatée par les services de la LPO, des populations d'oiseaux migrateurs habitués à hiverner sur ces zones de repos devenues terrain de pillages !



- **Mesures alternatives**

Depuis l'expansion des populations du cormoran, des mesures de régulation, notamment des tirs autorisés, ont été mises en place pour essayer de limiter leur impact sur l'ichtyofaune. Mais ces mesures sont très limitées de part leur restriction administrative.

Pour atténuer la forte prédation de cet oiseau, diverses mesures non destructrices ont été testées, telles que l'effarouchement et la protection physique des poissons avec des cages en métal ou en filet souple. Cependant, ces alternatives ne peuvent offrir qu'une solution partielle, nécessitant de plus un investissement financier important.



- **Conclusion**

La large réapparition du cormoran sur notre réseau hydrographique pose des défis sur les équilibres naturels. Autrefois en danger en France, cet oiseau a prospéré grâce à des mesures de protection, impactant nos milieux aquatiques.

Son expansion démographique, cette année plus que jamais, affecte l'équilibre fragile des écosystèmes avec une pression croissante sur l'ichtyofaune mais pas uniquement...

Des mesures précises de comptages seront entreprises l'hiver prochain car la gestion des populations de cormoran exige une approche globale pour préserver la biodiversité et garantir une coexistence harmonieuse sur nos eaux de seconde catégorie.

Il est très urgent que l'Etat français permette le retour de la régulation de cet oiseau comme cela se pratique encore dans plusieurs pays européens...

GESTION DES PLANS D'EAU

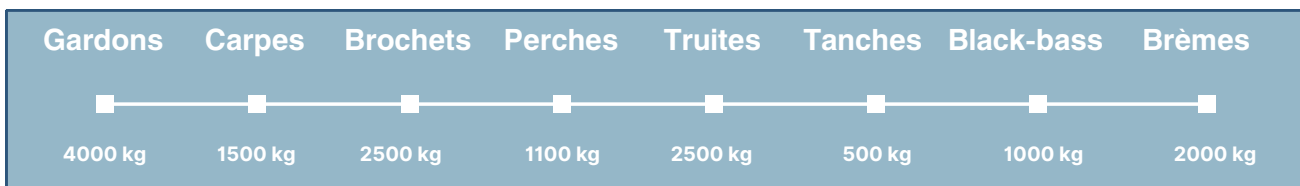
Frederic MARRE

• REPEUPEMENTS PISCICOLES

La **gestion** des plans d'eau périgordins constitue une part conséquente de l'activité fédérale. En effet, que ce soit d'un point de vue **halieutique**, **environnemental** ou même **règlementaire** ces écosystèmes doivent faire l'objet d'une attention particulière. Ces sites de pêche sont d'ailleurs de plus en plus **fréquentés** comme en témoigne la hausse régulière des ventes de « **carte plans d'eau 24** » au fil des ans.

Au cours de **l'automne 2023**, le conseil départemental 24, les AAPPMA 24 et notre fédération y ont effectué des **empoissonnements** conséquents.

Ainsi ce sont 4 000kg de **gardons**, 1 500kg de **carpes**, 2 500kg de **brochets**, 2 500kg de **truites arc-en-ciel**, 1 100kg de **perches**, 1 000kg de **black-bass**, 2 000kg de **brèmes** et 500kg de **tanches** qui ont été introduits dans les **plans d'eau** que nous gérons directement ou en partenariat avec des collectivités territoriales.



• VIDANGE ET AMÉNAGEMENTS DU PLAN D'EAU DE ST-ESTÈPHE

Afin de pouvoir réaliser des travaux de réfection de la digue de l'étang mais aussi dans un souci de gestion de l'ichtyofaune et de réalisation d'aménagements piscicoles, la vidange totale du plan d'eau de St Estèphe a été réalisée en octobre 2023.

Cette opération s'est révélée assez délicate du fait de la température élevée de l'eau et du faible débit du ruisseau alimentant l'étang. La pêche de sauvegarde a donc majoritairement dû être réalisée au moyen d'une senne à l'intérieur du plan d'eau.

Les quatre tonnes de poissons capturés lors de la vidange ont été, pour partie (gardons et carnassiers), stockés au sein d'un petit plan d'eau situé à proximité et réintroduits dans leur milieu d'origine en décembre 2023. Les autres espèces capturées ont été soit détruites sur place (poissons chats et perches-soleils) soit transférées au sein d'autres plans d'eau (brèmes).

Suite à cette opération, trois cages de protection des poissons contre la prédation des cormorans ont été implantées dans l'étang afin de tenter de limiter les ravages causés par cet oiseau sur la faune piscicole.

La pêche sur site a été rouverte, avec l'accord du propriétaire du site (conseil département 24), au milieu du mois de décembre 2023 à l'occasion d'un lâcher conséquent de truites.



- **Aménagements de la gravière de Ménesplet**

Compte tenu de l'attrait halieutique croissant faisant suite au changement de vocation piscicole du site, il a été décidé de réaliser des aménagements visant à faciliter le stationnement et la mise à l'eau des embarcations.

Ainsi, avec l'accord du propriétaire des lieux (commune de Ménesplet) il a été réalisé, à l'automne 2023, à l'entrée de la gravière, une rampe de mise à l'eau des bateaux avec accès, aire de retournement et parking.

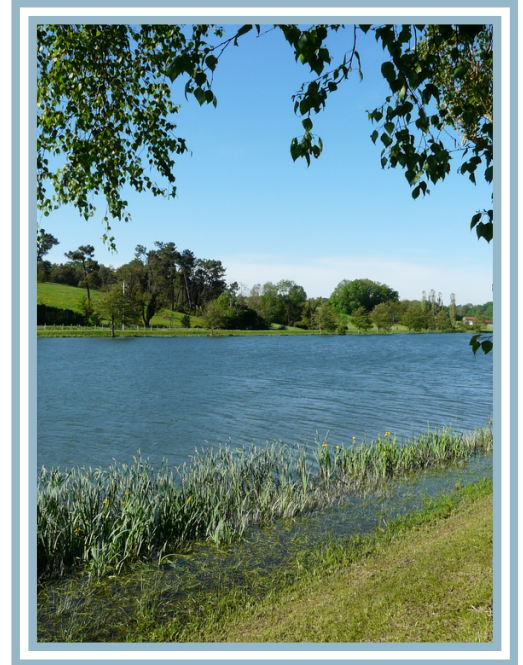


PROJETS 2024

• CLASSEMENT ET GESTION PISCICOLE DU PLAN D'EAU DE FOSSEMAGNE

Jusqu'alors classé en première catégorie piscicole, le plan d'eau communal de Fossemagne est passé en deuxième catégorie depuis le 01/01/2024 à la faveur de la parution d'un nouvel arrêté préfectoral.

Depuis cette date la gestion halieutique et piscicole du site a évolué : pêche en no-kill à la mouche ou aux leurres en automne et en hiver ; pêche type deuxième catégorie piscicole au printemps et en été ; carte de pêche réciprocaire et carte « plans d'eau 24 » obligatoires.



• VIDANGE DU BARRAGE DE MIALLET

A la fin de la période de déstockage de l'eau du barrage de Miallet permettant le soutien d'étiage de la Côte et de la Dronne (octobre 2024), il est prévu, si l'abaissement du plan d'eau est déjà assez conséquent, de procéder à la vidange totale du plan d'eau.

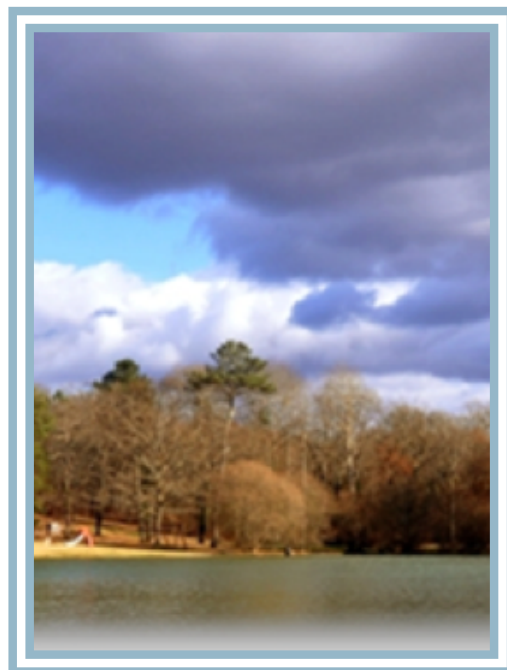
Cette opération aurait pour but de gérer les populations de poissons du plan d'eau mais aussi d'évacuer une partie des sédiments du fond et de réaliser une maintenance des organes hydrauliques de l'ouvrage. La pêche de sauvegarde des poissons pourrait avoir lieu au début du mois de novembre 2024.



• AMÉNAGEMENTS ET HALIEUTISME AU PLAN D'EAU DE NEUFONT

Les travaux engagés par la communauté d'agglomération du Grand Périgueux ne sont toujours pas achevés. La pêche a pu rouvrir sur site au printemps et pendant l'été 2023 mais a dû être interdite à nouveau dès l'automne suivant. Nous espérons une mise à disposition définitive du site pour la pêche dans le courant du deuxième trimestre 2024.

La gestion halieutique du site reprendra à l'identique à savoir réservoir truites en automne/hiver et pêche type 2ème catégorie piscicole au printemps/été.



• LABELLISATION PECHE DES PLANS D'EAU DE LA JEMAYE ET GURSON

Dans la continuité de celles intervenues en 2021 pour les sites de Miallet et St Estèphe, deux dossiers de demande de labellisation « Pêche Famille » ont été validés par le comité national de la FNPF pour les étangs de La Jemaye et de Gurson. Les labellisations définitives des deux sites devraient être effectives au cours de l'année 2024 à la suite de la visite du comité régional de labellisation.



SENSIBILISATION ENVIRONNEMENT & MILIEUX AQUATIQUES

Pauline GUIBAL

121 interventions ont été menées par l'ensemble des animateurs techniciens.

2 670 jeunes ont été sensibilisés au milieu aquatique et amenés à pratiquer le loisir pêche.

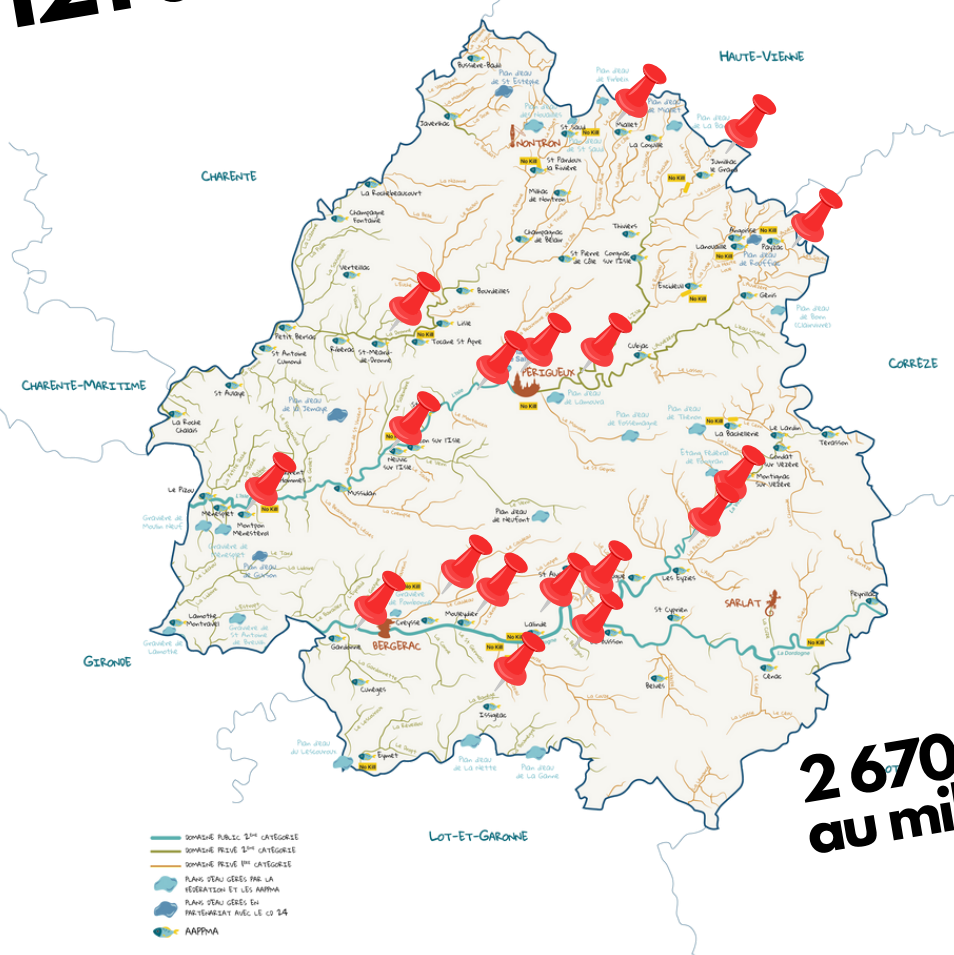
Les objectifs ont été atteints : davantage d'écoles primaires font appel à notre structure et de nouveaux partenariats, attendus, se sont créés avec des collèges de Périgueux.

Certains projets ou ateliers s'étendent sur l'année.

Les activités proposées peuvent se réaliser de diverses manières, aussi bien en classe que sur le terrain (sites fédéraux) toute l'année.

Nous continuons à accueillir un jeune public (écoles, collèges, formation BPJEPS) à la salmoniculture de Mouleydier notamment l'hiver dans une salle pédagogique rénovée.

121 demi-journées d'animation



- 16 écoles
- 3 collèges
- 3 lycées
- 7 ALSH

2 670 jeunes sensibilisés au milieu aquatique

• PROGRAMME D'ANIMATION ÉCOLE DE CHANCELADE

Après un contact avec un professeur des écoles de Chancelade au cours de l'année scolaire 2022, il a été proposée une présentation à l'équipe éducative des différentes interventions possibles en classe et sur terrain.

Ensuite un programme d'animation a été mis en place avec des élèves de CP, CE1 et CE2.

- Sensibilisation à la protection des espèces ;
- Connaissance du milieu aquatique, du cycle de l'eau ;
- Sorties pédagogiques.



• RETOUR D'EXPÉRIENCE DE L'ÉCOLE DE CHANCELADE

« Ce programme initié depuis l'année dernière et reconduit cette année, et intégré à notre projet d'école pour les classes de cycle 2, contribue entièrement et nous aide de manière très pertinente, à atteindre les objectifs nationaux.

(L'enseignement des sciences et de la technologie aux cycles 1, 2 et 3 contribue à la formation de futurs citoyens éclairés. Il vise à cultiver la curiosité et développer l'esprit critique des enfants, à assurer la perpétuation d'un patrimoine culturel et scientifique, à stimuler chez eux l'appétence pour ces domaines de connaissances en perpétuelle évolution, à appréhender la distinction entre ce qui relève de la connaissance scientifique d'une opinion ou d'une croyance.)

Il y a cette année, comme l'année dernière :

- interventions en classe sur le thème des espèces protégées et le cycle de l'eau (CE2), de la biodiversité de la rivière (CP), (CE1) .
- mise en pratique en extérieur avec une sortie pédagogique à Valojoux et activité pêche à l'étang de Saltgourde pour l'ensemble des élèves à la fin du cycle de découverte, qui d'ailleurs a tellement suscité d'enthousiasme que nos 2 classes de CE2 se sont rajoutées cette année !

En tant qu'enseignants, nous adhérons pleinement à de telles actions de co-animation, qui plus est, sont menées avec rigueur et compétence de la part des intervenants.

En effet, nous sommes bien-entendu convaincus de la nécessité de développer une sensibilisation à la préservation du patrimoine fluvial, en général, et à la Dordogne en particulier. Et les animations proposées par la fédération nous permettent, de façon plus dynamique et stimulante de faire vivre la science et d'apporter les connaissances en lien avec l'environnement proche des élèves.

Ce partenariat avec la fédération de pêche nous permet de donner vraiment du sens à cette première découverte de la science pour nos élèves ; en effet, ces animations suscitent un réel intérêt que nous mesurons très simplement au regard de l'attention, des questions, de l'enthousiasme et de l'accueil que nos élèves réservent aux intervenants.

Pour finir, voici quelques témoignages ...(remis à l'école directement par les enseignants)... « Projet étendu à l'échelle de tout le cycle 2, avec une programmation par niveau élaborée lors d'un conseil de maîtres. Séances très complètes pour chaque thème, les élèves sont impliqués. La pratique de la pêche et/ou la découverte du milieu de la rivière, en sortie, à l'Étang de Saltgourde ou de Valojoux est une source d'implication, d'intérêt pour les élèves. L'encadrement des séances en dehors de la classe est confortable avec des intervenants compétents en nombre. »

La directrice

• LES ÉTANGS DE VALOJOUX

Les étangs de Valojoux sont situés à côté de Montignac-Lascaux. Les étangs forment un grand site de 12 hectares. Ils sont dédiés à la pisciculture et à l'approvisionnement en poissons des différents sites de pêche gérés par la Fédération de Pêche de Dordogne. La reproduction se fait de façon naturelle, tout est fait pour que les poissons soient autonomes dans leur alimentation et que leurs progénitures puissent se nourrir et grandir dans les meilleures conditions.

Nous accueillons sur ce site 300 élèves de collège ou d'école primaire par an. Nous avons mis en place tout un circuit autour de la biodiversité. Les enfants partent à la découverte du site avec un cahier riche en question auquel il est important de répondre.

Ce projet de cohésion entre élèves existe depuis 7ans et est en constante évolution pour rendre la nature accessible à tous.

• FÊTE DE LA SCIENCE 12/10/2023

Pour cet évènement important, la fédération a participé en mettant en place un atelier sous forme de jeu, sur les bio-indicateurs de la rivière, destiné aux élèves de la 6ème à la 3ème au sein du collège de La Force.



• AIRES TERRESTRES FLUVIALES ÉDUCATIVES (ATFE)

La fédération de pêche, représentée par l'administratrice Pauline GUIBAL, a été désignée comme structure référente dans la mise en place de deux aires éducatives fluviales en Dordogne, dispositifs innovants depuis septembre 2023, impliquant des classes, proposés et coordonnés par l'Office Français de la Biodiversité (OFB) :

- ATFE sur le Caudeau avec une classe de l'école du Bout des Vergnes à Bergerac ;
- ATFE sur la Dordogne avec l'école de Saint Seurin de Prats.



L'enseignant, avec le soutien de la structure référente, amène les élèves à construire un projet de gestion participative.

Le référent intervient pendant 2 ou 3 ans pour solliciter son réseau d'acteurs du territoire et mettre à disposition des animations.

En moyenne 10 demi-journées par an sont consacrées au travail, sur le terrain ou en classe. Le projet est financé à hauteur d'environ 4 000 euros par an par l'OFB et par aire éducative.

Les grands objectifs des aires éducatives sont :

- Former les plus jeunes à l'éco-citoyenneté et au développement durable ;
- Reconnecter les élèves à la nature et à leur territoire ;
- Favoriser le dialogue entre les élèves et les acteurs de la nature (usagers, acteurs).

• ATELIER SCIENTIFIQUE AU COLLÈGE MONTAIGNE (PÉRIGUEUX)

Education au Développement Durable

- Objectif - Etude de différents milieux aquatiques, de leur biodiversité, et de l'impact des activités humaines.

Suite à la rencontre entre le professeur de physique-chimie Xavier MARLIANGEAS (Professeur-relais Culture Scientifique et Technique Dordogne) et la commission « sensibilisation environnement et milieu aquatique », un atelier pédagogique et scientifique a été conçu pour une classe de 4ème pour l'année scolaire 2023-2024.

L'établissement s'oriente vers une démarche environnementale et sociale. Ce projet permet de travailler sur la préservation de l'environnement et d'en comprendre la complexité.

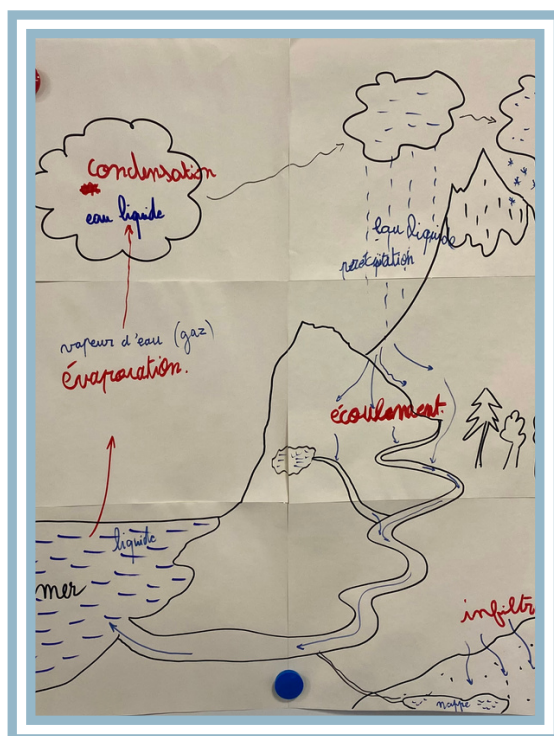
Le thème abordé est celui des milieux aquatiques et de la biodiversité, qui doit favoriser la prise de conscience du rôle de chacun dans son quotidien.

Les objectifs du projet sont :

- aborder la notion de biodiversité en cours de sciences et sur le terrain ;
- comprendre l'impact de nos actions, à cours et à long terme, sur notre environnement ;
- développer le comportement d'éco-citoyenneté ;
- aborder la notion de développement durable ;
- comprendre la fragilité de certains milieux ;
- prendre conscience que les questions environnementales nous concernent tous localement et sur l'ensemble de la planète.

Les différentes activités de déroulent soit au siège de la fédération, au collège, soit sur les rives de l'Isle. Les séances durent 2 heures et sont animées par les techniciens fédéraux.

L'enseignement s'appuie sur la curiosité et l'intérêt des élèves pour la nature et repose sur des activités pratiques permettant l'observation et la manipulation. Il s'agit d'un projet interdisciplinaire (physique-chimie, mathématiques et sciences de la vie et de la terre) où l'ensemble des professeurs de l'équipe pédagogique est impliqué.



En 2024 nous allons poursuivre le travail engagé avec les scolaires, favoriser l'accès au loisir pêche pour les plus jeunes et travailler davantage avec le grand public, inciter à la création d'autres aires terrestres fluviales éducatives.

Il faut à l'avenir que les projets accompagnés par la fédération soient toujours soutenus et mieux connus du grand public.

Les AAPPMA sont notre meilleur relais il faut continuer à solliciter les écoles de vos territoires.

Sensibiliser les jeunes à leur environnement, c'est participer à former des citoyens plus responsables et nous espérons plus engagés dans la protection du milieu aquatique.

COMMUNICATION & PROMOTION DU LOISIR PÊCHE

Jean-Marc GAROT

La commission communication joue un rôle important dans la promotion de nos activités, la sensibilisation du public. Cette année a été marquée par des initiatives innovantes telles que la vidéo « mais c'est quoi ?? », nouveau format vidéo créé est réalisé en interne, destiné à faire connaître nos missions auprès des jeunes, mais aussi du grand public.

Des événements réussis qui ont non seulement renforcer notre présence dans le département, mais ont également mis en lumière l'importance de la pêche responsable et de nos actions en faveur de la conservation des milieux aquatiques.

Dans ce rapport nous mettrons en avant les différentes actions menées, les projets développés et les résultats obtenus au cours de l'année.



#PÊCHER
#DORDOGNE



- **LA COMMUNICATION "PAPIER"**

- **Guide de pêche 2024**

A nouveau conçu en interne, le dépliant « Pêcher Dordogne Périgord 2024 » a été édité en 20 000 exemplaires.

- **Triptyque « C'est si simple... de pêcher en Dordogne »**

Ce document a été présenté aux AAPPMA lors de l'Assemblée Générale du 25 mars 2023. Imprimé en 25 000 exemplaires, il est destiné avant tout aux pêcheurs vacanciers et aux familles.

Il a été distribué aux AAPPMA pour diffusion la plus large possible sur leurs territoires (Offices de tourisme, dépositaires, lieux « fréquentés » ...).



• LA COMMUNICATION “NUMÉRIQUE”

• Site internet

La société IRCF a réalisé la refonte du site internet. Celui-ci a été mis en ligne le 1er juillet 2023. Plus moderne, il comporte de nouveaux éléments tels la localisation des dépositaires sur la carte interactive ou encore un agenda que les AAPPMA sont invitées à compléter en nous communiquant tous leurs évènements à venir.



• Réseaux sociaux

La page Facebook de la Fédération est l'une des plus actives de Nouvelle-Aquitaine. Elle a progressé de 21.31 % avec désormais 7500 « followers ».

1084 personnes nous suivent également sur Instagram et 422 sont abonnées à notre chaîne Youtube.

Enfin, 2023 a vu le lancement d'un nouveau projet avec la création d'un compte TikTok, application mobile très prisée par les jeunes et où nous comptons 151 “followers”.



• LA COMMUNICATION “VIDÉO”

• J'irai Pêcher Chez Vous (JPCV)

JPCV est un projet totalement inédit et co-brandé La Pêche et les Poissons / Chasse & Pêche. Il s'agit d'une série vidéo inédite où un animateur féru de pêche, Julien MATHIEN, fait un tour de France à la rencontre d'une multitude de pêcheurs, de poissons, en eau douce comme en mer.

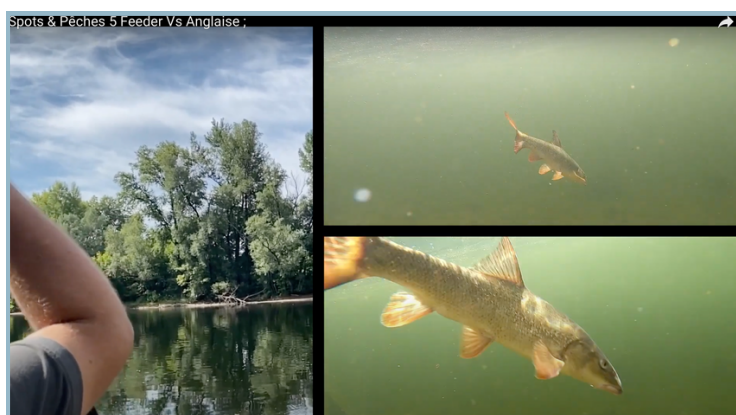
A l'occasion d'un passage en Dordogne début avril, Julien a eu l'occasion de randonner à la recherche de truites et de découvrir le patrimoine et la gastronomie de notre territoire.

Cet épisode a totalisé 210 000 vues, soit le nombre le plus important sur les 33 épisodes déjà tournés !

210 000
VUES

- **Spots & Pêches**

7 000
VUES



- **« Mais c'est quoi ?? »**

D'un format très court d'une à deux minutes, cette nouvelle réalisation vidéo vise à présenter de manière simple les différentes actions menées par notre réseau associatif.

Un premier épisode consacré à la pêche électrique a été tourné et mis en ligne fin 2023.



• LA COMMUNICATION "AU BORD DE L'EAU"

• Panneaux d'information pêche

En 2023, plusieurs panneaux ont été conçus à la demande des AAPPMA ou pour indiquer un changement de réglementation :

- La totalité du parcours de l'AAPPMA de Cénac sur la rivière Dordogne ;
- Le parcours de graciation « carnassiers » de l'AAPPMA de Tocane-Saint-Apre sur la Dronne ;
- Les parcours de pêche de l'AAPPMA de la Roche-Chalais sur la Dronne à Parcoule-Chenaud et Saint-Michel-de-Rivière ;
- Le plan d'eau de Fossemagne.

• LA COMMUNICATION "AU CONTACT DU PUBLIC"

• Stages pêche

Afin de (re)découvrir les techniques, la Fédération a poursuivi les stages d'initiation pêche. Ceux-ci se sont déroulés lors de la période estivale sur différents « spots » du territoire.



Dates	Techniques de pêche	Lieux	Nombre de participants
25/26 avril 2023	Pêche de la truite au toc	Saint Pardoux La Rivière	10
26 juillet 2023	Pêche au coup les pieds dans l'eau	Dronne à Tocane-Saint-Apre	15
02 et 03 août 2023	Carnassiers du bord, en float tube et en bateau	Isle à Sourzac et à Neuvic-sur-l'Isle	10
09 août 2023	Pêche au coup les pieds dans l'eau	Vézère à Saint-Léon-sur-Vézère	12
28 août 2023	Pêche au feeder	Gravière de Ménesplet	12
TOTAL			59

- **Foire Internationale de Bordeaux du 13 au 21 mai 2023**



210 000 VISITEURS

- **Manifestations abbaye de Brantôme**

Suite au succès rencontré l'an dernier, la Fédération a réitéré son partenariat avec l'office de tourisme Périgord Dronne Belle et tenu un stand à 4 reprises de juin à septembre dans l'une des grottes de l'abbaye de Brantôme.

Sur 1 355 entrées, 339 personnes sont venues demander des explications sur la salmoniculture de Brantôme ainsi que sur les actions de notre réseau associatif.



• Centenaire des fédérations

A l'occasion des 100 ans de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Dordogne et de la Fédération de Dordogne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, une grande manifestation a été organisée du 11 au 13 août 2023 au Domaine départemental de Campagne (24260 CAMPAGNE).

Gratuite et ouverte à tous, elle a mis à l'honneur la ruralité, la nature, l'artisanat et tout ce qui fait la richesse de notre terroir.

Elle s'est déroulée sur 3 jours selon le programme suivant :

- vendredi 11 août à partir de 18h30 : marché gourmand avec banda ;
- samedi 12 août toute la journée : animations chasse-pêche, démonstrations, dégustation, artisanat... et à partir de 20h, repas sur réservation ;
- dimanche 13 août toute la journée : animations chasse-pêche, démonstrations, dégustation, artisanat...

Accompagnée des clubs mouche de Sarlat et de Périgueux, notre fédération a tenu plusieurs stands afin de promouvoir les actions des structures associatives de la pêche de loisir.

Plus de 10 000 personnes se sont rendues à cette manifestation dont 1 000 ont été accueillies sur les stands « pêche ».

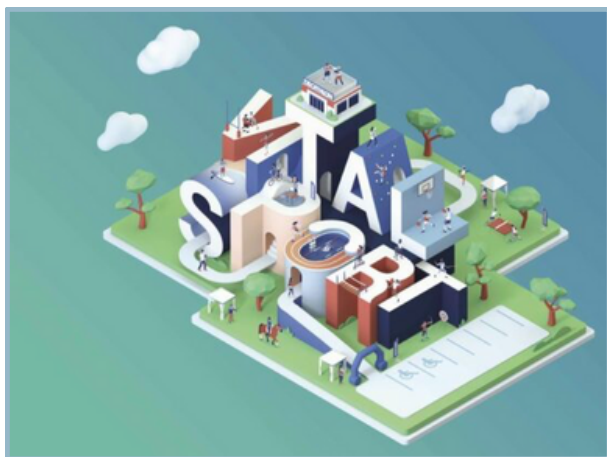
10 000
VISITEURS



- **Vitalsport Périgueux 2023**

Accompagnés par des bénévoles de l'AAPPMA de Périgueux, les techniciens de la Fédération ont participé au traditionnel évènement organisé par Décathlon le week-end des 09 et 10 septembre.

Cette édition qui a accueilli 7 614 personnes a vu en passer 275 sur le stand de la Fédération avec énormément de demandes en ce qui concerne l'apprentissage de la pêche pour les jeunes (APN).



7614
VISITEURS

- **Foire du Gabarier le 16 septembre 2023**

Organisée à Castelnaud-la-Chapelle par le Conseil Départemental de la Dordogne, cette 5ème édition avait pour thématique le climat, les mobilités, la biodiversité et les énergies.



- **Assises Nationales de la Pêche**

Notre fédération a été retenue par la FNPF pour présenter ses actions phares en termes de communication.

La thématique était la suivante :

« Quelles clés pour la pêche de demain ?
Notre série “Spots & Pêches” associée à notre collaboration avec le Conseil Départemental 24 a retenu un maximum d’attention.



- **Parcours de pêche spécialisés**

Le 15 juin 2023, le comité régional de labellisation a procédé aux visites des parcours de pêche de l’Auvézère à Saint-Mesmin (24270) et de la Loue au moulin de la Baysse à Excideuil (24160).

Celles-ci se sont soldées par un avis très favorable dudit comité et par l’obtention respective du label passion et du label découverte.

- **Hébergements Pêche**

Les chambres d’hôtes « Ô Délices de la Monnerie » situées à Bourgnac (24400) à proximité de la Crempse ont obtenu la qualification « Hébergement Pêche », portant leur total à 23 dans le département.



En rétrospective, l'année écoulée a été riche en évènements et en progrès significatifs pour la commission communication. Nous avons su nous adapter au défi contemporain, tout en restant fidèle, à notre mission de promouvoir la pêche durable et de protéger nos ressources aquatiques.

Alors que nous clôturons ce chapitre, nous tournons notre regard vers l'horizon prometteur de 2025. Avec enthousiasme, nous annonçons l'organisation du premier festival pêche, en Périgord, qui se tiendra probablement en juin 2025.

Cet évènement sera l'occasion de célébrer notre passion commune, d'initier les nouvelles générations au loisir de la Pêche, et de renforcer notre engagement envers l'environnement.

Notre objectif reste constant : communiquer efficacement pour faire de la pêche de loisir une activité accessible à tous et respectueuse de l'environnement .

En conclusion, je tiens à exprimer la plus profonde gratitude envers tous les techniciens dévoués enthousiastes qui ont travaillé sur ses projets. Merci pour votre excellent travail.

AMÉNAGEMENTS PISCICOLES & HALIEUTIQUES

JEAN-MICHEL RAVAILHE

Mise en place depuis de nombreuses années, cette commission travaille en partenariat avec les AAPPMA, les services de l'Etat, l'Agence de l'Eau Adour Garonne, le département, les syndicats de rivières, les EPCI à compétence GEMAPI et le PNRPL.

Les travaux et opérations, quels qu'ils soient doivent être réfléchis et conformes à ce que la Loi et les règlements autorisent.



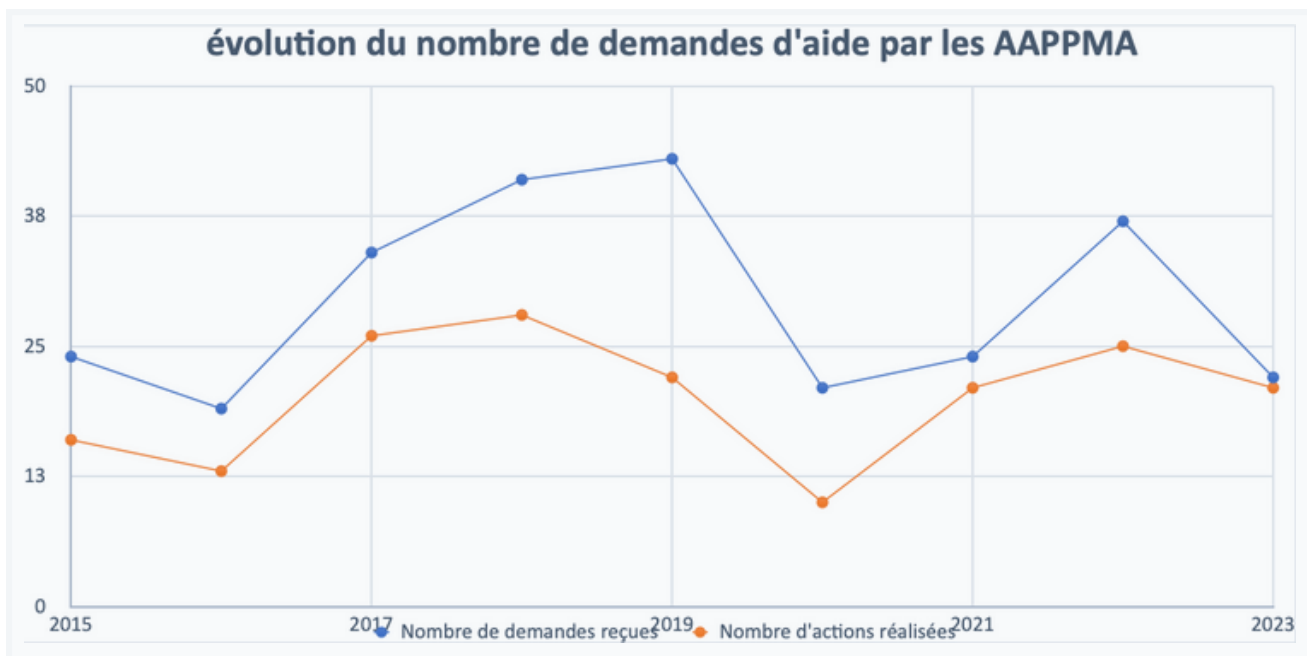
La commission en quelques chiffres :

Pour rappel, une partie du produit des cartes de pêche constitue le budget de cette commission. Ainsi pour chacune des cartes suivantes il est prélevé :

- cartes interfédérales et majeures = 3,45€
- cartes hebdomadaires = 1,70€
- cartes découvertes jeunes = 2,00€
- cartes découvertes femmes = 1,70€



Compte tenu du nombre de cartes, cela permet de dégager annuellement un budget d'environ 45000€.

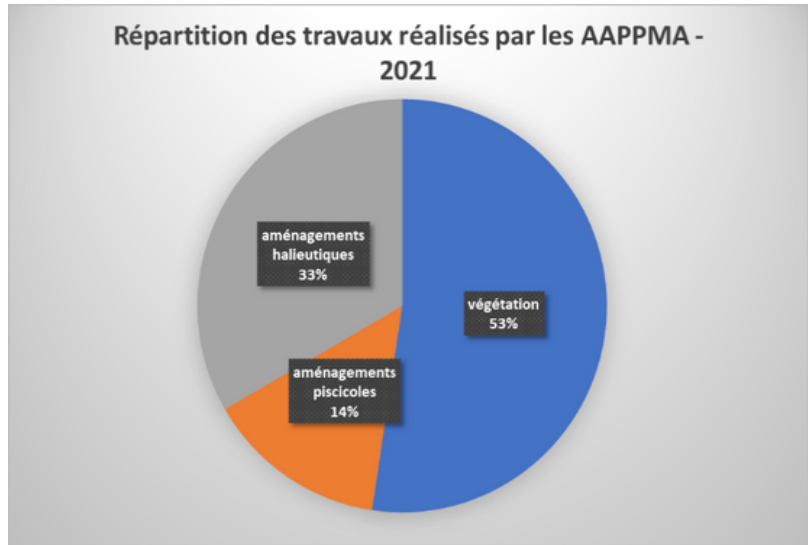


L'année 2023 est marquée pour un excellent taux de réalisation des travaux ayant fait l'objet d'une demande d'aide financière. L'investissement des bénévoles d'AAPPMA dans la gestion de leur territoire et de leur loisir demeure important encore cette année.

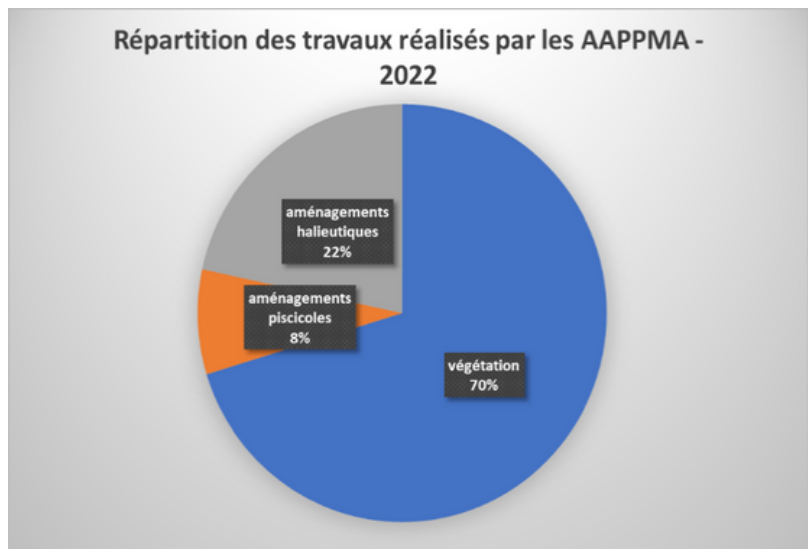


• RÉPARTITION DES TRAVAUX

2021



2022



2023



Sur les trois dernières années, nous pouvons observer que la majorité des travaux réalisés par les AAPPMA concerne la gestion de la végétation rivulaire. Ces travaux consistent généralement à favoriser l'accessibilité des abords des cours d'eau tout en ayant une gestion sélective des embâcles et favoriser ainsi l'écoulement de l'eau. Ces travaux sont généralement réalisés par les bénévoles eux-mêmes, mais parfois, les AAPPMA font appel à une aide extérieure (entreprises spécialisées, de réinsertion...).

En 2023, il est intéressant de noter une augmentation significative du pourcentage de travaux en faveur du peuplement piscicole (28% des demandes). Ces travaux sont généralement des actions de diversification d'habitat (pose de petits blocs, réalisation de banquettes, de frayères...). Ces actions sont parfois l'occasion d'un travail multi partenarial entre les AAPPMA, les structures à compétence GEMAPI et la Fédération.

Enfin, comme troisième « catégorie » de travaux réalisés par les AAPPMA, nous avons les aménagements halieutiques. La plupart consistent à l'ouverture de postes de pêche en cours d'eau ou en plan d'eau. Parfois des aménagements plus structurants sont mis en œuvre : pose de pontons de pêche, réalisation de cales de mise à l'eau...

• PROGRAMME DE CALES DE MISE À L'EAU ET HALTES NAUTIQUES

Le programme de création ou réfection de cales de mise à l'eau s'est poursuivi encore cette année. Ainsi nous pouvons noter pour cette année :

- La fin du programme des cales de la basse Vallée de l'Isle, en partenariat avec le SMBI.
- Une réflexion pour l'équipement de la rivière Isle au niveau de la zone urbaine et périurbaine de Périgueux.
- Le lancement de la création, avec acquisition foncière, d'une cale sur la commune de Montpon-Ménestérol, sur le bief en aval de la base de loisir de Chandos.
- L'équipement d'une cale aménagée sur la gravière de Ménesplet.
- La fin de la réalisation de deux cales sur le Dropt à Eymet.



Cale de Bretou, sur le Dropt à Eymet



Cale de Trémolat, sur la Dordogne (travaux)

• LES PARTENAIRES

Le collectif de partenaires regroupe des communes, des EPCI, les départements, la Région Nouvelle-Aquitaine, des socio-professionnels (UNICEM, Fédérations de pêche, Conservatoire botaniques nationaux), les services de l'Etat, des acteurs nationaux et européens de la gestion des cours d'eau (office français de la biodiversité, ANEB (association nationale des élus de bassin), ECRR (association européenne pour la restauration des cours d'eau)).

• LE PROGRAMME D' ACTIONS

Le programme d'actions du LIFE rivière Dordogne revêt un caractère à la fois stratégique et structurant à l'échelle de la vallée, et opérationnel :

- Mobilisation et coopération avec des partenaires techniques, des socio-professionnels et les collectivités locales ;
- Stratégies et programmes d'actions à long terme pour optimiser la gestion des milieux naturels : maîtrise foncière (181 ha), gestion sédimentaire, approvisionnement en végétaux locaux ;
- Expérimentation de démarches innovantes pour alimenter les savoirs et savoir-faire ;
- 16 chantiers de restauration de sites dégradés : 10 bras morts, 4 anciennes gravières pressenties, 2 secteurs de berges dégradés ;
- 14 chantiers de restauration de sites de reproduction de poissons migrateurs : 12 frayères à saumons, 2 frayères d'aloses et de lamproies ;
- Information, sensibilisation et éducation à l'environnement auprès des socio-professionnels, élus et usagers ;
- Echanges internationaux et valorisation scientifique via les réseaux français et européens des gestionnaires de grandes rivières ;
- Suivis scientifiques ;
- Evaluation des impacts socio-économiques du projet sur le territoire.

• L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX DE RESTAURATION ÉCOLOGIQUE DANS LE DÉPARTEMENT DE LA DORDOGNE

A date, 3 chantiers de restauration écologique de « couasnes » (bras morts) et d'ancienne gravière ont été réalisés :

- Habitats alluviaux sur la couasne de Borgne de la Dame (2 ha), commune de Saint-Julien-de-Lampon (2022) ;
- Habitats alluviaux sur l'ancienne gravière de Gaule (7 ha), commune de Veyrignac et Carsac-Aillac (2022-2023) ;
- Habitats alluviaux sur la couasne de Bouyguettes (1,5 ha), commune de Calès (2023).



En 2024 et 2025, 4 autres chantiers sont prévus dans le département de la Dordogne (légende en rouge sur la carte ci-dessous) :

- Habitats alluviaux sur l'ancienne gravière de Maison-Neuve (22 ha), communes de Buisson-de-Cadouin et Saint-Chamassy,



- Habitats alluviaux sur la couasne de Coustaty (3,5 ha), communes de Saint-Vincent de Cosse et Castels-et-Bézenac ;
- 2 frayères de Grande Alose et Lamproie marine restaurées à l'aval des barrages bergeracois (Prigonrieux et Mouleydier – 24) par un transfert de sédiment depuis le barrage de Mauzac.



CONCLUSION

Les aspects environnementaux et halieutiques constituent les deux axes d'efforts de nos actions en matière d'aménagements et de restauration des cours d'eau. De gros aménagements structurants ont été réalisés sur l'ensemble des grandes rivières. Désormais, face au dérèglement climatique et aux problématiques générales liées à l'eau, nos interventions doivent se tourner davantage sur la protection et la restauration des fonctionnalités de nos milieux aquatiques.

MIGRATEURS

Alain DALY

Les populations de poissons **migrateurs** sont en constante **diminution** à part une timide **embellie** pour les **anguilles** sur le bassin de la **Dordogne**.

La pêche ciblée des gros sujets de Silure est certes une bonne initiative pour protéger les poissons migrateurs, les **lamproies** sont les plus **impactées**. Mais ne risquons nous pas à terme de dynamiser la population et de vider nos rivières des espèces indigènes ? Les chevesnes et les vandoises dans certains secteurs semblent disparaître.

Les **expériences** en cours de **pêches intensives** avec des engins adaptés, en l'occurrence des cordeaux qui utilisent des appâts de très grosse taille devraient nous apporter la **réponse**.

Une autre expérimentation semble donner de **bons résultats**, c'est le transport des **géniteurs** de **lamproie** sur les lieux de **reproduction** historiques.

Un autre **danger**, le **Cormoran** peut en très peu de temps mettre à mal le plan **saumon** en prélevant les smolts. Il faut militer pour que cet oiseau change de **statut**, c'est **impératif**.



M I G A D O

*Migrateurs Garonne Dordogne
Charente Seudre*





M I G A D O

STATION DE TUILIERES

Poissons contrôlés à la montaison

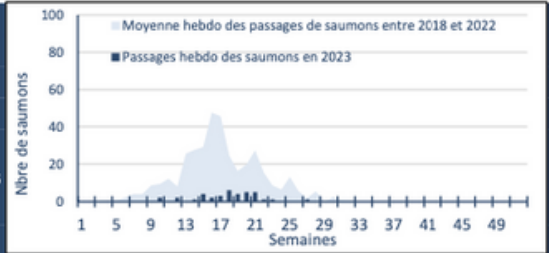
Mise à jour : 31/12/2023

Grands migrateurs



Saumon atlantique

37
dont 3 piégés
pour
Bergerac



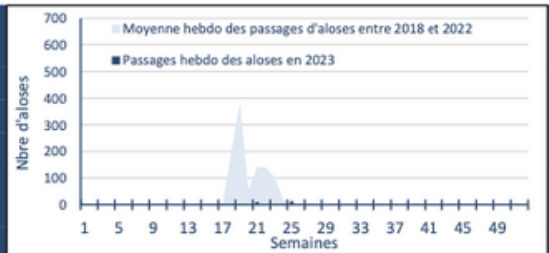
Truite de mer

0



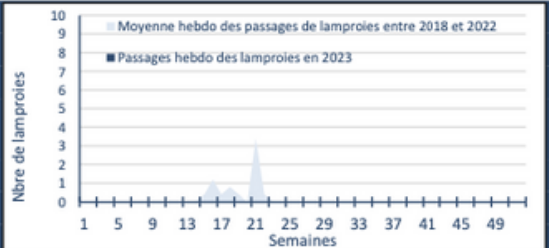
Grande alose

35
dont 0
piégées pour
Bruch



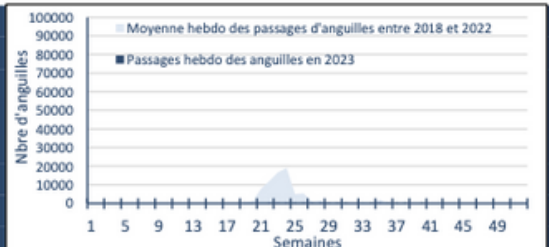
lamproie marine

0



Anguille

93 232
dont
92 572
rampes
spécifiques





M I G A D O

STATION DE TUILLIERES

Poissons contrôlés à la montaison

Mise à jour :

31/12/2023

6248

Vandoise



1

Sandre



53

Perche



10351

Brème



14

Brochet



837

Barbeau



123

Black Bass



4995

Chevesne



91

Silure



0

Carassin



12

Truite fario



12379

Gardon



15

Carpe



43881





Ablette



- Bilan des franchissements à la station de contrôle de Tuilières

ANNEES	ALLOSES	ANGUILLES ASP + RAMPE	LAMPROIES	SAUMONS	TRUITES DE MER
2000	48 751	2 848	9 820	1 053	172
2001	50 828	45 116	5 093	1 023	310
2002	39 528	33 042	11 435	1 417	224
2003	23 835	33 118	30 265	184	23
2004	30 106	23 724	38 762	306	19
2005	15 975	23 211	21 052	122	24
2009	5 635	419	39 069	87	44
2010	777	46 364	1 242	188	14
2011	21	6 402	4	308	5
2012	261	36 868	1 464	352	7
2013	681	27 073	41	204	33
2014	170	28 564	0	334	7
2015	1 605	32 093	2 322	674	4
2016	5 714	39 950	11	563	51
2017	2 597	78 187	3	243	2
2018	1 935	101 114	34	495	0
2019	66	11 505	0	256	4
2020	2 684	66 348	1	732	1
2021	536	96 899	0	179	5
2022	95	212 765	0	200	0
2023	35	93232	0	37	0

- Dynamique des populations de poissons migrateurs depuis 2018

Espèces	2018	2019	2020	2021	2022	2023	TENDANCE
Saumon Atlantique	495	256	732	179	200	37	
Truites de Mer	0	4	1	5	0	0	
Grande Alose	1935	66	2684	536	95	35	
Lamproie Marine	34	0	1	0	0	0	
Anguille	101114	11505	66348	96899	212765	93232	

@source MIGADO



RAPPORT MORAL

Jean-Michel RAVAILHE

Chers invités, chers amis pêcheurs,
Mesdames, messieurs,

Vous venez d'assister à notre assemblée générale annuelle qui je l'espère vous aura intéressés comme celle de l'an dernier. Si je dis cela, c'est que les retours positifs furent nombreux, de la part de nos pairs mais aussi des invités. Cela fait plaisir, cela motive et booste la saine fierté qui anime notre réseau ... J'espère que l'édition 2024 recevra les mêmes éloges !

La lecture du rapport papier mais aussi les présentations de ce matin vous auront je l'espère clairement informés de la diversité et de la pertinence de nos actions. La fédération de Dordogne pour la pêche et la protection du milieu aquatique met tout en œuvre pour remplir ses missions qui, je le rappelle nous sont conférées par le code de l'Environnement. Ce n'est pas un point de détail. J'y reviendrai tout à l'heure. En attendant, je remercie chaleureusement tous les intervenants de ce matin, acteurs professionnels et élus de notre fédération mais aussi évidemment tous les partenaires avec qui nous lions de précieux et efficaces liens.

Je renouvelle aussi mes remerciements pour leur présence à l'endroit de nos invités extérieurs, élus de la République, responsables d'institutions et autres représentants de structures avec lesquelles nous travaillons au quotidien. Je vous remercie M. CHOISY, directeur général de l'Agence de l'Eau Adour Garonne de vous être déplacé à PERIGUEUX en ayant pris, comme tout le monde, sur votre temps précieux, une journée pour nous rendre visite. Une agence de l'eau est un établissement public à caractère administratif qui a pour mission d'initier, à l'échelle de son bassin versant, une utilisation rationnelle des ressources en eau, la lutte contre la pollution et la protection des milieux aquatiques. Elle est chargée notamment de la coordination du SDAGE et des SAGE qui en découlent. Et l'AEAG est une grosse agence, chargée au niveau national, de percevoir puis de répartir la Redevance Milieux Aquatiques au sein des 6 agences qui existent en France, la RMA constituant une partie de la CPMA qui est prélevée sur chaque carte de pêche vendue. Les pêcheurs sont des contributeurs payeurs protecteurs volontaires et compréhensifs. Que personne ne l'oublie.

Nous travaillons quotidiennement avec l'AE. J'en profite pour remercier l'Agence pour les subventions versées annuellement dans le cadre de toutes les actions en faveur de la connaissance de la biodiversité, de l'aide à la prise de décisions par les maîtres d'ouvrage rivière ainsi que de l'éducation à l'environnement. Enfin, je dois dire que tout est mis en œuvre pour que nos relations soient empreintes d'efficacité et de pertinence. Merci. Ah l'eau !!!! Qu'est ce qu'il est en tombé depuis le 17 octobre dernier ! Des records historiques... qui faisaient toutefois suite à hiver, un printemps et un été particulièrement secs, comme trop souvent depuis quelques années. Cette tendance confirme ce qui nous avait été prédit par les plus éminents spécialistes scientifiques en la matière. Pour l'instant, il ne se trompent guère. Et j'aurais plutôt tendance à croire en la science qu'en d'autres théories dont les argumentaires sont bien peu épais et souvent enfermés dans des doctrines purement ultra mercantilistes ou alors totalement complotistes.

Je commence par l'eau, non pas parce que vous êtes là M. CHOISY, mais tout naturellement parce que l'eau ... c'est la vie ! C'est la vie des poissons évidemment, mais c'est la vie de la planète, de notre France et de nos périgords et celle de tous ceux qui les peuplent : tous les végétaux, tous les animaux et tous les hommes. Cette biodiversité dont la sauvegarde épargnera nos enfants des pires maux.

Les sécheresses de plus en plus fréquentes causent de grands dégâts dans cette nature qui nous abrite et nous fait vivre. Il faut donc se préparer à de grosses difficultés.

Cela fait des années qu'on le dit et qu'on l'entend. Alors, je ne dis pas que rien n'est fait en ce sens mais disons que, même si tous les problèmes ne peuvent se régler en 6 mois, cela ne semble pas avancer très vite. Mais c'est certainement mon tempérament impatient qui me fait dire cela ... Le plan eau de 2021 est fortement remis en question par les syndicats agricoles alors même que toutes ses dispositions ne sont pas encore mises en œuvre. Le plan de protection des zones humides, pourtant vitales, est également remis en cause. Un pas en avant, trois pas en arrière !

En Dordogne, la fédération participe activement aux travaux du PTGE Isle, d'ailleurs toujours en cours. Les participants sont nombreux et intéressés. J'ai noté la qualité et la transparence des échanges lors des nombreux ateliers de réflexion déjà organisés. Mais il faut être vigilant évidemment. L'esprit de la circulaire gouvernementale de 2019 est le partage et l'optimisation de la ressource en eau et de ses usages avec engagement de fonds publics dans ce seul et unique but. Si j'insiste encore cette année sur le PTGE c'est parce qu'il constitue une véritable avancée doctrinale dans la vision future de la gestion de l'eau. Savoir partager et savoir économiser l'eau en mettant en œuvre tous les leviers identifiables et identifiés pour y parvenir. Je dis BRAVO. Mais j'insiste encore car, lors du dernier comité de pilotage, certains termes dans la rédaction ont attiré mon attention. Sur une page, dans le même tableau, l'on pouvait lire à propos de l'eau potable : économiser. A propos des eaux utilisées dans les process industriels : économiser. A propos de l'irrigation : optimiser.

A moins que je comprenne mal le français, il me semble qu'il ne s'agit pas des mêmes recommandations. Economiser c'est réduire et limiter. Optimiser c'est tirer le meilleur parti possible de quelque chose. Ce n'est pas moi qui le dis mais le Petit Larousse et le Grand Robert ! Je ne vois donc pas encore prévues les économies de l'eau destinée à l'irrigation. Je dois me tromper, encore une fois, fantasmer en relevant des détails. Il faut attacher beaucoup d'importance à la sémantique dans les textes légaux et réglementaires. Ce ne sont pas nos parlementaires et les personnels des services de l'Etat qui nous diront le contraire. Petite erreur et parfois grosses conséquences ... Mais quand il ne s'agit que d'une erreur, cela peut se rattraper.

Comme tous les ans, nous abordons les problématiques liées à l'agriculture. Comme tous les ans, je dis que les pêcheurs ne font cependant pas de l'agribashing. Mais comme tous les ans, je renforce le clou devant toutes les problématiques induites par les changements climatiques qui s'imposent à tous. Les récentes manifestations de la profession agricole ont rappelé qu'une grande partie de ses acteurs souffre et ce n'est effectivement pas supportable. Les raisons de leurs difficultés sont multiples et il serait trop long ce jour d'en parler. On m'accuserait encore de trop taper sur les gros. Néanmoins, plusieurs points essentiels doivent être abordés et méritent que chacun y réfléchisse en toute objectivité.

Vouloir irriguer plus car il fera plus chaud l'été est une hérésie environnementale. La résilience des milieux a ses limites et vouloir les dépasser est illusoire et très dangereux. Même si des directives générales sont nécessaires et déjà en place, la gestion des ressources en eau devrait se faire microscopiquement plutôt que macroscopiquement tant les milieux sont divers et variés au sein d'un même bassin ou sous-bassin. C'est tout l'intérêt de faire travailler ensemble les divers acteurs ayant prérogatives en matière de gestion de l'eau et bien évidemment les agriculteurs qui peuvent irriguer.

Les seules solutions raisonnables relatives au stockage de l'eau ne semblent pas être dans l'air du temps. Les grandes retenues à vocation de soutien d'étiage et de maintien de possibilités d'irrigation sont pourtant des solutions cohérentes et respectueuses de l'environnement à condition que leur localisation soit judicieuse et que leur gestion soit rigoureuse. MIALLET en est un très bon exemple.

La gestion de l'eau ne se limite évidemment pas à des notions de quantité. Sa qualité est primordiale pour la nature et pour l'eau potable. En France, beaucoup de cours d'eau ne sont pas en état, physico-chimiquement parlant. La majorité des nappes phréatiques est polluée par les S-Métolachlore et autres résidus de pesticides et engrais.

Récemment, en réponse à la colère du monde agricole, le gouvernement a annoncé, certes sous diverses formes parfois dissonantes, une pause dans le plan ECOPHYTO. A ce sujet notre premier ministre a précisé « qu'il n'y aurait pas d'interdiction sans solution ». Le sacro-saint et indispensable principe de précaution ne devrait donc pas s'appliquer en la matière ; faire boire de l'eau polluée à la population ne constitue donc plus un problème même si l'on ne peut plus boire certaines eaux minérales. Attention aux pauses, voire aux retours en arrière ... Attention à cette forme de « quoi qu'il en coûte » même s'il est d'usage de dire « que la santé n'a pas de prix »...

Comment, en parlant encore de la crise agricole, ne pas évoquer ce dont les pêcheurs à la ligne de Charente Maritime ont été victimes durant ce mouvement ? Comment ne pas s'indigner devant les actions qui ont consisté à détruire les clôtures de la Fédération de Pêche, à pénétrer dans son enceinte, à y couper tous les arbres et y déverser fumier, lisier et 70 tonnes d'autres déchets. Les agriculteurs ont pour habitude de s'ériger en protecteurs de l'environnement. Ce jour-là, ils ont marqué des points dans l'opinion publique. Il est vrai que cette fédération avait quelques mois plus tôt saisi la justice car, en 2023, plus de 100 irrigants charentais maritimes avaient officiellement clamé qu'ils ne respecteraient pas les arrêtés préfectoraux de gestion d'étiage. Ils ne les ont effectivement pas respectés ...

Le jugement concernant ces exactions délictuelles aggravées par plusieurs circonstances n'est pas encore prononcé ...

Dans la continuité de ce dernier point à consonnance judiciaire, comment non plus ne pas à minima s'interroger sur le projet de mise sous tutelle du préfet des agents de l'OFB ? Sous tutelle actuelle des ministères chargés de l'environnement et de l'agriculture, l'OFB est devenu le bouc émissaire de la crise agricole. Alors que coopération entre agriculture et biodiversité est une évidente nécessité, ses agents ont été désignés comme coupables de harcèlement alors qu'en fait ils n'accomplissent que leur devoir de gendarme de l'environnement avec tout ce que cela comprend, prévention et dialogue plutôt que répression. D'ailleurs, ce n'est pas avec les moyens humains dont il dispose que cet office contrôle les agriculteurs à tour de bras. En 2023, 2800 contrôles administratifs ont eu lieu pour 500 000 exploitants soit 1/2 % de la profession. 13 procédures judiciaires en moyenne ont été initiées par département. C'est effrayant non !?!? A mon avis, il faudrait même enlever les kèpis du bord des routes au cas où ils contrôlèrent trop de tracteurs. Remarquez, peut-être que grâce à cette mesure, il y aura moins de ronces et de broussailles le long des cours d'eau si vous voyez où je veux en venir...

Il n'empêche que toutes les structures de la pêche associative en France apportent leur soutien à cet office. La FNPF l'a d'ailleurs fait savoir par un communiqué de presse national en mars dernier.

J'évoquerai rapidement la micro hydroélectricité, vous savez cette énergie renouvelable qui doit régler en partie les problèmes énergétiques en France. Au passage et pour rappel, un équipement généralisé permettrait au mieux de produire 2% de la consommation d'électricité nationale. Une sacrée aubaine ! Mais juste une aubaine pour M. et Mme Turbinette dont je racontais l'histoire l'an dernier... On en entend moins parler en Dordogne et ailleurs, et tant mieux ! Il est vrai que le réseau hydrographique est déjà passablement équipé et, manifestement, certains ont compris que le jeu n'en valait vraiment pas la chandelle !

Si la restauration de la continuité écologique, même apaisée, pouvait avancer là où elle le devrait, les cours d'eau ne s'en porteraient que mieux. Les exemples positifs sont légion. Je prends pour référence l'emblématique Haute Dronne où, grâce au Life Moule perlière porté par le Parc Naturel Régional Périgord Limousin, la rivière a retrouvé un faciès naturel. Personne ne le conteste désormais. Pour autant, des points noirs y demeurent, notamment le barrage de Feuyas à cheval entre Dordogne et Haute Vienne. Cette verrue hydraulique sans aucune utilité industrielle barre intégralement la rivière.

Elle crée un plan d'eau de 07 hectares au gré d'une rehausse de 02 mètres totalement illégale. Des discussions sont-elles en cours à ce sujet, mais le temps passe vite. L'été, l'eau qui est restituée à l'aval avoisine les 25 degrés dans un secteur salmonicole précieux classé en Liste 2 au titre de la continuité écologique. Cherchez l'erreur ! Nous en reparlerons !

Les poissons migrateurs sont les premiers concernés par la continuité écologique. Vous avez pris connaissance des chiffres alarmants les concernant.

2023 fut une année « noir foncé » pour eux, sur le bassin de la Dordogne et de manière générale sur toute la façade atlantique européenne. Pour autant, doit-on abandonner les missions destinées à leur restauration et à leur sauvegarde ? Je dis non ! Ce n'est hélas pas le cas de tout le monde ! Les éléments dont vous avez pris connaissance ce matin à propos du Roi Saumon sont prometteurs, porteurs d'espoirs et s'inscrivent parfaitement dans la philosophie qui est celle des protecteurs de l'environnement. Nous en faisons partie et devons militer pour cette cause qui, je le martèle sans cesse, sert les poissons et les cours d'eau dans leur ensemble. Le travail réalisé par les associations migrateurs est remarquable. Il l'est tellement, que l'Etat se satisfait de cette organisation mise entre les pattes des pêcheurs dans les années 90. Faites, faites bien mais surtout pas d'embrouilles car vous êtes essentiellement financés par de l'argent public.

Pour rappel, les espèces visées font l'objet d'un plan national en faveur des migrateurs amphihalins initié par le Ministère de la transition écologique. Les Comités de Gestion des Poissons Migrateurs ont souvent pour bras armé ces associations quand bien même elles n'y ont pas droit de vote, ce dernier n'étant pas vraiment réparti pour que les intérêts des poissons passent au premier rang. Et quand les rouages se grippent, quelles qu'en soient les raisons, quand les indicateurs sont inquiétants, la gestion et le fonctionnement des associations migrateurs sont quelquefois remis en cause, parfois pas très élégamment. Facilement facile comme dirait l'autre !

Poissons migrateurs et grands barrages : nous sommes concernés. La convention éclusée avec EDF a significativement amélioré la gestion des débits de la Dordogne à des moments clés de la vie piscicole. Quelques couacs surviennent encore, notamment des exondations de frayères de salmonidés, de lamproies marines et de brochets, pour ne citer que ces espèces emblématiques, patrimoniales et protégées. Il est indispensable d'y remédier afin d'éviter ces flaques. Concilier impératifs industriels et environnement n'est pas chose aisée mais les acteurs concernés y travaillent et nous les en remercions.

La sauvegarde des poissons se fait naturellement à travers l'eau, sa quantité et sa qualité.

Mais comme je le souligne déjà depuis quelques années, le danger vient de plus en plus des airs. Vous aurez compris, puisque vous l'avez encore constaté cet hiver, que le cas du cormoran devient de plus en plus prégnant. Rapidement, puisque nous l'avons présenté ce matin, la situation devient très inquiétante et même catastrophique sur certains secteurs, en Dordogne et ailleurs. Il est urgent que l'Etat prenne ses responsabilités devant le fléau que constitue cet oiseau. Je répète, qu'en tant que protecteurs de l'environnement

et de la biodiversité, les pêcheurs ne souhaitent pas l'éradication de ce volatile. L'éradication est d'ailleurs un très vilain mot pour nous. Aux ultras protectionnistes d'une certaine frange d'associations dont l'activité principale est d'aller à la chasse aux subventions publiques, je propose qu'on leur interdise l'usage des dispositifs pour lutter contre le frelon asiatique qui fait partie désormais du paysage européen. Si je le pouvais, je leur interdirlais même l'usage des produits chimiques destinés à détruire les punaises de lit. Tant pis pour les piqûres puisqu'il s'agit de protéger la biodiversité ! J'adore la nature, j'adore les oiseaux et les poissons. Mais un oiseau a-t-il plus de valeur qu'un poisson ou inversement ? Et bien non, pas dans ma conception de la vie sous toutes ses formes. La nature est indivisible !

Certes, c'est l'homme certainement qui a créé une partie de ces déséquilibres. Pour autant devons-nous subir, tout subir ? Devons-nous subir les doctrines extrémistes de ceux qui voudraient nous voir disparaître. Chasseurs et pêcheurs constituent une proie facile pour ceux qui sont animés par une philosophie invitant l'homme à culpabiliser et à se fondre dans un zoocentrisme poussé à l'extrême. Ces intégristes utilisent un argumentaire visant à faire pleurer dans les chaumières quand, dans le même temps, ils nourrissent encore leur chien et leur chat chéris avec des croquettes industrielles ! Prenons garde à ces courants de pensées dangereux qui voudraient imposer une idéologie prônant la déconstruction et la décroissance ! Prenons garde d'autant qu'ils réussissent à gangréner par endroits l'appareil bureaucratique qui lui-même entretient une certaine propension à l'affaiblissement du rôle des élus de la République ce qui in fine remet en question les grands principes de la démocratie.

Oui, j'enfonce le clou pour affirmer haut et fort que les missions que nous accomplissons sont indispensables et portent leurs fruits à bien des égards. D'ailleurs, nous en recueillons une forte reconnaissance de la part de nos présidents de région et de département qui, depuis des années, à travers des conventions nous liant fortement, permettent à la Fédération d'œuvrer encore plus en matière de sauvegarde de la biodiversité, d'éducation à l'environnement et de développement de nos loisirs et du tourisme qui y est lié. Merci !

Nous réalisons l'ensemble de nos missions statutaires avec tous ceux que je cite tous les ans et que je remercie au nom de notre réseau associatif, tant pour leurs savoirs, leurs compétences que leurs subventions et aides financières. Pour n'oublier personne, je ne me lance pas à dresser une liste exhaustive d'autant qu'elle s'allonge et se renforce tous les ans.

Toutefois, je vous informe que la direction de la gendarmerie nationale vient de signer très récemment une convention la liant à la FNPF. Ceci témoigne d'une réelle volonté de renforcer l'action en matière de la police de la pêche. Une déclinaison départementale devrait naître bientôt et nous nous en réjouissons, ce contentieux méritant un sacré coup de fouet.

Également, vous avez pu le constater, nos actions d'éducation à l'environnement notamment auprès des jeunes prennent vraiment de l'ampleur grâce à une excellente collaboration avec le milieu scolaire et périscolaire. Informer et éduquer les enfants sur les problématiques des écosystèmes aquatiques est primordial face aux défis de demain. D'ailleurs, les effectifs des jeunes pêcheurs sont en constante augmentation depuis quelques années en France et en Dordogne. CQFD.

Ces défis, nous ne pourrons les relever qu'en pérennisant et renforçant notre réseau. De vastes chantiers sont en cours au niveau de la Fédération Nationale et des associations régionales. J'avance d'ailleurs, sans aucun parti pris mais avec ma modeste vision nationale, que l'association régionale pour la pêche en Nouvelle Aquitaine joue pleinement son rôle en sachant fédérer les 12 fédérations qui la composent pour harmoniser les pratiques, innover en matière de communication et assurer un indispensable relais avec la Région.

Merci aux élus de l'ARPNA et à Alix GILLES-BON notre coordinateur régional, constamment animé par le souci de l'avenir et la bienveillance. Son professionnalisme, sa disponibilité sans failles et le respect des valeurs de notre réseau sont à prendre en exemple. Merci Alix !

Le conseil d'administration de la FNPF m'a chargé d'animer un groupe de travail national sur les AAPPMA. Pourquoi ? Le constat est clair quant à l'essoufflement du bénévolat en France. Ce fameux bénévolat qui dynamise les territoires et pallie parfois les carences des institutions. Comme je le soulignais l'an dernier, nos statuts ont un caractère important puisqu'ils nous confèrent un agrément au titre de la protection de l'environnement, agrément que ne détiennent souvent pas les organisations que je pointais du doigt précédemment et qui voudraient nous donner des leçons.

Tout l'enjeu pour nous est de poursuivre nos actions qu'ont renforcé la Loi sur l'Eau de 92 puis la LEMA en 2006.

En dépit des nombreuses missions qu'elles réalisent, la fragilité de nos associations locales est réelle. Nos effectifs connaissent une légère baisse mais nous maintenons encore largement en seconde position des adhérents à une association au niveau national. Pour autant, si vous êtes ici présents, c'est que vous croyez encore en ce que vous réalisez avec l'appui de votre fédération. Je réfléchis avec mes collaborateurs sur les pistes de travail qui nous permettront de vous soutenir encore plus sur la façon de fonctionner, de vous guider, de mutualiser tous nos moyens et d'assurer une relève qui saura répondre à vos bras tendus. Vous le savez, je suis profondément attaché à notre maillage territorial, gage de la connaissance du territoire et de ses enjeux. C'est de cette proximité dont la population a besoin pour évoluer le plus sereinement possible !

Aidé et soutenu par mes collègues et la merveilleuse équipe professionnelle que j'ai plaisir à voir ou contacter tous les jours ou presque, je m'engage à tout mettre en œuvre pour que les interactions Associations/Fédération soient encore plus efficaces et constructives. Vos et nos résultats sont bons et participent de l'intérêt général.

Je suis persuadé que nous en aurons de meilleurs encore, grâce à l'altruisme qui nous anime tous, altruisme catalysé par notre courage indéfectible.

Et comme vous en avez désormais l'habitude, je termine avec cette courte mais merveilleuse citation de J.Jaurès :

« Le courage c'est de chercher la vérité et de la dire ! »

Merci à tous pour votre attention.

NOTES



Des questions ? Contactez-nous.

www.federationpechedordogne.fr ■ contact@pechedordogne.fr ■ 05.53.06.84.20

